



## REGION GUYANE

# PROGRAMME REGIONAL DE MISE EN VALEUR FORESTIERE POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE

**PERIODE 2013 – 2017**

28 mars 2013

*Les inventaires de ressources, aménagements et travaux de desserte forestière prévus dans le PRMV bénéficient d'une aide financière de l'Europe (FEADER), de l'Etat et du CNES.*



***Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER):  
l'Europe investit dans les zones rurales***

## TABLE DES MATIERES

1. Présentation sommaire du cadre général de développement forestier pour la production de bois d’œuvre.....	4
1.1. Le processus global de développement et de gestion durable .....	4
1.1.1. Un cadre global de développement .....	4
1.1.2. Une démarche cohérente et planifiée .....	4
1.1.3. La protection de la biodiversité comme base de définition des objectifs .....	4
1.1.4. Les Diagnostics d’Aménagement.....	5
1.1.5. L’équipement en pistes de desserte : un préalable à l’exploitation forestière.....	5
1.1.6. Les études de routes et les inventaires parcellaires.....	5
1.1.7. La réalisation des travaux et la vente des coupes.....	5
1.2. Les paramètres essentiels du Programme Régional de Mise en Valeur forestière.....	6
1.2.1. La “possibilité” en termes de ressource forestière dans un cadre de gestion durable.....	6
1.2.2. Les paramètres financiers.....	7
1.3. La prise en compte des projets d’usine biomasse.....	7
1.4. La prise en compte de forêts hors du DFP.....	7
1.4.1. La forêt de Maripasoula .....	7
1.4.2. La forêt de Saül.....	8
2. Finalités et objectifs d’un plan d’actions régional à moyen terme .....	9
2.1. Un besoin externe pour les clients, les partenaires et les interlocuteurs de l’ONF .....	9
2.2. Un besoin interne pour l’ONF.....	9
2.3. Bilan des années précédentes .....	9
3. Résultats attendus.....	10
3.1. Les programmes à réaliser de 2013 à 2017 .....	10
3.1.1. Les aménagements forestiers.....	10
3.1.2. Les coupes à mettre sur le marché.....	10
3.1.3. Les nouvelles dessertes forestières à réaliser.....	10
3.2. Les évaluations économiques et financières des programmes envisagés .....	10
4. Méthodes d’élaboration du PRMV et limites de l’exercice .....	11
4.1. Données utilisées.....	11
4.1.1. Les documents d’Aménagement Forestier.....	11
4.1.2. Les inventaires de terrain .....	11
4.2. Méthode utilisée.....	12
4.3. Réévaluation des données de base du PRMV.....	12
4.4. Traitement des données.....	13
4.5. Limites de l’exercice .....	13
4.5.1. Précision et fiabilité générales de l’exercice .....	13
4.5.2. Validité des données en volume.....	13
5. Données fournies et résultats obtenus.....	15
5.1. Le programme d’Aménagement Forestier .....	15
5.2. Le programme d’inventaires avant exploitation – les perspectives de récolte.....	15
5.3. Le programme des nouvelles dessertes à réaliser .....	16
5.4. Perspectives de récoltes et création de pistes pour le plan quinquennal.....	16
6. programme d’aménagement, d’inventaire et d’infrastructure 2013 .....	17
7. Conclusion générale.....	17
Annexe 1 : Les forêts du domaine forestier permanent .....	18
Annexe 2 : Liste des forêts par Bassin d’approvisionnement .....	20
Annexe 3 : Liste de référence des appellations des essences forestières utilisées pour les inventaires .....	23
Annexe 4 : Barème de cubage en Guyane .....	25
Annexe 5 : Programme des aménagements forestiers pour la période 2013 – 2017. ....	26
Annexe 6 : Inventaire avant exploitation - bilan et programmation par bassin d’approvisionnement, forêt et secteur forestier pour la période 2013 - 2017. ....	28
Annexe 7 : Programme des inventaires avant exploitation - Indication du volume grume potentiel, par bassin d’approvisionnement, forêt et secteur forestier, pour la période 2013-2017.....	33
Annexe 8 : Tableau indicatif par année des surfaces ouvertes à l’exploitation par bassin d’approvisionnement par forêt et par secteur forestier, avec indication du volume grume potentiel .....	39
Annexe 9 : Programme des dessertes forestières à réaliser pour la période 2013 - 2017.....	41
Annexe 10 : Programme 2013 des inventaires, aménagements et création de pistes.....	44
Annexe 11 : PRMV pour la période 2013 – 2017 par bassin d’approvisionnement .....	47

**PROGRAMME REGIONAL DE MISE EN VALEUR FORESTIERE  
POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE**

-----  
**PERIODE 2013 – 2017**

---

**1. PRESENTATION SOMMAIRE DU CADRE GENERAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE**

**1.1. Le processus global de développement et de gestion durable**

Depuis plus de 15 ans, l'ONF poursuit en Guyane un programme à long terme de gestion durable des forêts naturelles. Les objectifs varient de la conservation stricte de la biodiversité à la production de bois pour les besoins locaux, dans le respect de la protection générale des milieux.

**1.1.1. Un cadre global de développement**

Ce programme était précédemment développé sur une bande sub-littorale d'environ 70 km de profondeur ; cet ensemble forestier dénommé "forêts aménagées" concernait 1 300 000 ha.

Suite à la loi forestière de juillet 2005, un Domaine Forestier Permanent (DFP) relevant du régime forestier de plus de 2,4 millions d'hectares englobant le réseau des forêts aménagées, après réajustement de sa limite nord en fonction des perspectives de développement, a été défini. La mise en œuvre de la loi forestière est effective depuis la signature des décrets d'application, à savoir, le décret n° 2008-667 du 2 juillet 2008 délimitant les terrains à boiser et forêts de l'Etat en Guyane relevant du régime forestier (DFP) et le décret n° 2008-1180 du 14 novembre 2008 portant actualisation et adaptation du droit domanial, du droit foncier et droit forestier applicables en Guyane.

Toutes les opérations envisagées sur le DFP doivent être compatibles avec les Directives Régionales d'Aménagement (DRA), validées par arrêté ministériel du 2 mars 2010.

**1.1.2. Une démarche cohérente et planifiée**

Ce vaste ensemble est subdivisé en "forêts" (unités d'analyse et de planification), progressivement "aménagées" (c'est-à-dire dotées d'un plan de gestion appelé "Aménagement Forestier", document définissant et zonant les objectifs à poursuivre à long terme et planifiant à moyen terme les mises en exploitation et les travaux).

Chaque forêt est elle-même divisée en secteurs forestiers puis en parcelles, unités de gestion d'une surface moyenne de 300 ha.

La programmation des diverses prestations à réaliser (élaboration des aménagements, réalisation des diagnostics d'aménagement, inventaires parcellaires avant vente, étude et réalisation des pistes de desserte) est faite pour l'ensemble des forêts au niveau régional : il s'agit du présent Programme Régional de Mise en Valeur forestière (PRMV) établi par période de 5 ans, actualisable et glissant (c'est à dire actualisé chaque année).

Le PRMV constitue ainsi un document à vocation opérationnelle, découlant des aménagements forestiers qui sont des documents de planification.

**1.1.3. La protection de la biodiversité comme base de définition des objectifs**

Les DRA et leurs déclinaisons en Aménagements Forestiers se basent sur les connaissances actuelles de la forêt guyanaise pour identifier les secteurs à mettre en protection avec 2 niveaux :

- les séries (zones) d'intérêt écologique, qui incluent la protection directe de certaines espèces de la flore et de la faune, des habitats patrimoniaux (Inselbergs, zones humides, ...) et l'application d'un principe de précaution sur une représentation de toutes les mosaïques d'habitats forestiers présents en Guyane.
- les séries de protection physique générale des milieux et des paysages qui s'appliquent notamment sur les secteurs pouvant présenter des problèmes d'érosion, les bassins versants des fleuves, les berges des principaux cours d'eau, etc.

Les autres objectifs (production, accueil,...) sont ensuite déclinés et validés par les diagnostics d'aménagement sur le terrain.

#### **1.1.4. Les Diagnostics d'Aménagement**

La détermination des objectifs à long terme, mais aussi l'étude des réseaux de dessertes et des programmes de coupe, se fondent sur des critères liés, d'une part à l'intérêt écologique, d'autre part au potentiel forestier exploitable. Tout ceci nécessite de réaliser des Diagnostics sur le terrain dits "d'Aménagement" (DIAM) permettant d'une part de caractériser les milieux naturels et leur intérêt écologique, d'autre part d'évaluer l'importance relative de la ressource potentielle en bois d'oeuvre commercialisables et leur exploitabilité. La recherche des éléments de faisabilité du réseau de desserte principale est aussi effectuée lors des DIAM.

#### **1.1.5. L'équipement en pistes de desserte : un préalable à l'exploitation forestière**

La mise en valeur des forêts pour la production de bois impose leur équipement préalable en voies de desserte nécessaires au transport des billes de bois jusqu'aux scieries.

Chaque Aménagement Forestier définit donc un réseau de dessertes à réaliser, cohérent avec le programme des mises en exploitation et dans le respect des zones dont la vocation principale est la conservation (séries dites d'intérêt écologique ou de protection générale des milieux et des paysages). Ce réseau est validé à deux niveaux :

- une première validation est réalisée lors des DIAMs quant à la pertinence des tracés prévus (réajustement si nécessaire),
- la validation finale a lieu lors du tracé des pistes avec la définition des clauses techniques de réalisation.

Les pistes structurantes du réseau, appelées aussi pistes principales, font l'objet de notices d'impact prévoyant des mesures compensatoires ou correctives de ces ouvertures. Elles sont notamment basées sur l'étude réalisée en 2009 (Cabinet Hydreco) sur l'impact des ouvertures de pistes forestières au sens large.

#### **1.1.6. Les études de routes et les inventaires parcellaires**

L'ONF élabore pour chaque année, en s'appuyant sur les Aménagements Forestiers :

- le programme des nouvelles pistes forestières,
- le programme des parcelles à diagnostiquer et à inventorier avant leur mise en vente.

L'élaboration de ces programmes nécessite :

- des études préalables de tracés, puis des études technico-économiques de projet relatives aux nouvelles dessertes à réaliser,
- des reconnaissances et inventaires parcellaires pour les unités prévues, a priori, à mettre en exploitation (évaluation des produits présumés réalisables ; désignation d'arbres "réservés" à conserver lors de l'exploitation).

#### **1.1.7. La réalisation des travaux et la vente des coupes**

Les travaux d'équipement en pistes forestières sont confiés à des entreprises (marchés attribués après appel d'offres).

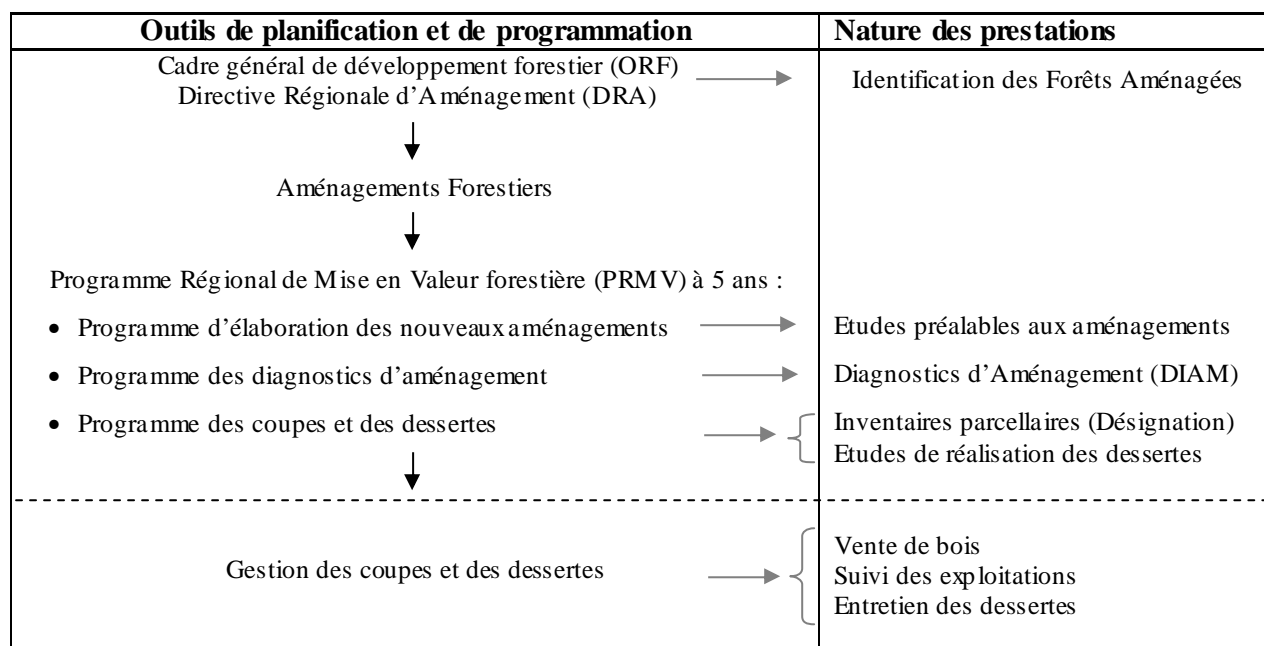
Les coupes sont vendues sur pied, à l'unité de produits (dénombrement des grumes après exploitation, bord de route) et amodiées par parcelle ou par lot, de gré à gré ou après appel à la concurrence.

L'ONF assure par ailleurs la gestion technique et administrative liée aux coupes et aux travaux d'investissement et d'entretien.

## En Résumé ...

Le développement forestier pour la production de bois d'œuvre est donc un processus global de l'élaboration de l'Aménagement Forestier jusqu'à la vente des coupes et la mise en exploitation des parcelles.

Le Programme Régional de Mise en Valeur forestière pour la production de bois d'œuvre (PRMV), dans le cadre de développement et de gestion durable poursuivi en Guyane se rattache donc à un processus global et cohérent :



L'ensemble du processus est mis en oeuvre par l'ONF. Certaines actions bénéficient d'une importante aide financière via les subventions du Plan de Développement Rural de la Guyane (Union Européenne, Etat, Région, CNES)

## 1.2. Les paramètres essentiels du Programme Régional de Mise en Valeur forestière

### 1.2.1. La "possibilité" en termes de ressource forestière dans un cadre de gestion durable

Sur les bases actuelles retenues, d'un peu plus d'un million d'hectares pour la surface totale à consacrer à long terme à la production de bois d'oeuvre, et de 65 ans pour la durée du cycle (= intervalle de temps entre deux récoltes sur une même parcelle), la "possibilité" annuelle en terme de ressource forestière exprimée en surface annuelle possible à exploiter est de l'ordre de :

$$\begin{aligned} \rightarrow \text{Possibilité annuelle} &= \text{surface actuelle en série de production} / \text{durée du cycle} \\ &= 1\ 000\ 000 \text{ ha} / 65 \text{ ans} \\ &= \mathbf{15\ 400 \text{ ha.}} \end{aligned}$$

Dans des conditions idéales, les objectifs de gestion durable prévoyant un prélèvement de 25 m<sup>3</sup> par hectare exploité, soit 14 à 15 m<sup>3</sup> par hectare cadastral, **la possibilité annuelle en volume serait de 215 000 m<sup>3</sup>**. Il s'agit bien d'un volume potentiel théorique, dépendant des hypothèses décrites ci-dessus mais également de la demande des acheteurs de bois et des capacités des entreprises d'exploitation.

A moyen terme, en tenant compte de la richesse des massifs exploités, il est raisonnable d'estimer un prélèvement de 23 m<sup>3</sup> par hectare exploité, soit 13 à 14 m<sup>3</sup> par hectare cadastral, et d'une croissance régulière de la demande de la filière permettant de dépasser 100000m<sup>3</sup>/an à l'échéance du PRMV (2017).

Les prélèvements actuels, qui sont plutôt autour de 8 000 ha cadastraux pour 10 m<sup>3</sup>/ha cadastral, sont en deçà de la possibilité (moins de la moitié).

### **1.2.2. Les paramètres financiers**

La mise en œuvre du PRMV pour la production de bois d'œuvre nécessite, au seul plan de l'amont de la filière, un effort d'investissement considérable au titre de l'Aménagement Forestier, de l'équipement des forêts en pistes de desserte, et des inventaires parcellaires.

Cet effort d'investissement en création d'un réseau de desserte est d'environ 1 million d'euros par an, globalement supporté par l'ONF, l'Union Européenne, l'Etat et le CNES.

Ces financeurs contribuent également, avec la Région, à la réalisation d'études (aménagement), d'inventaires de la ressource ou d'actions visant à aboutir à une écocertification (label PEFC obtenu en novembre 2012).

Les coûts d'entretien des pistes sont intégralement assumés par l'ONF. Ils représentent entre 500000 et 600000 euros par an.

### **1.3. La prise en compte des projets d'usine biomasse.**

L'existence de nombreux projets d'usine de production d'électricité à partir de biomasse, et les fortes évolutions que cela impliquerait dans un document de planification opérationnelle comme le PRMV, n'ont pas été intégrées à ce stade.

Cette position se justifie par les incertitudes existantes sur :

- la concrétisation effective de ces projets,
- la localisation géographique des projets qui verront effectivement le jour,
- les dates de mise en service de ces usines.

En effet, hormis pour les actions de recherche et développement, il n'est pas souhaitable de programmer dès aujourd'hui des investissements publics opérationnels (aménagement, désignations ou travaux) en fonction d'hypothèses de réalisation de ces projets encore incertaines. Toutefois, il convient d'anticiper l'éventualité d'une ou de plusieurs décisions de construction de ces usines, en conservant une nécessaire souplesse sur l'adaptation des programmations (aménagement, désignations, travaux) en fonction des projets qui verront le jour. Par ailleurs, la possibilité de la construction d'une scierie industrielle à Saint Georges (liée ou non à un projet biomasse), à l'échelle de quelques années, nous a conduit à réaliser des inventaires et équipements autour de Saint Georges, nous permettant de répondre à une éventuelle augmentation rapide de la demande sur ce secteur, peu exploité aujourd'hui.

Concrètement, ces modifications pourront intervenir courant 2013 en cas de concrétisation de projets « biomasse », et modifier les priorités. Les actions programmées cette année visent dans tous les cas à maintenir une avance suffisante pour les besoins actuels en bois d'œuvre, afin d'avoir le cas échéant la possibilité de concentrer des efforts d'aménagement, de désignations ou de création de pistes sur le ou les massifs forestiers où une décision de construction d'une usine serait prise.

En fonction de l'avancée de ces projets d'usine, il est donc possible que le présent PRMV soit adapté en cours d'année ou soit substantiellement remanié l'an prochain.

### **1.4. La prise en compte de forêts hors du DFP.**

Les forêts de Saül (44 786 ha) et de Maripasoula (51 166 ha) sont en aire d'adhésion du Parc Amazonien de Guyane (PAG). Les besoins d'approvisionnement en bois d'œuvre pour ces communes nécessitent de renouveler ou de créer le cadre de gestion dans la perspective d'une exploitation durable de ces massifs.

Ainsi, en concertation avec le PAG, l'ONF est en charge de la réalisation du plan de gestion de la forêt de Saül depuis 2011, et de la révision de celui de la forêt de Maripasoula programmée pour 2013.

Les réflexions étant en cours, ces deux forêts ne sont pour le moment pas intégrées au PRMV : seule la programmation pour 2013 est détaillée dans les annexes 9 et 10 et un état des lieux est développé ci-dessous.

#### **1.4.1. La forêt de Maripasoula**

Deux parcelles sont actuellement ouvertes à l'exploitation.

Le besoin annuel de prélèvement sur ce secteur est estimé à 1 000 m<sup>3</sup>/an afin d'avoir une visibilité suffisante en cas de besoin ponctuellement important en bois d'œuvre. Ainsi en 2013, 100 ha seront désignés et une parcelle supplémentaire sera ouverte à l'exploitation ; deux parcelles seront également ouvertes en 2014, si la demande en bois se confirme.

L'aménagement en cours de révision permettra d'avoir une vision à plus long terme dès l'année prochaine. En 2013, des DIAMs sont prévus, ainsi que la création d'une piste en fonction de l'évolution des besoins. Enfin, un redécoupage parcellaire est actuellement à l'étude.

#### ***1.4.2. La forêt de Saül***

Le besoin annuel de prélèvement sur ce secteur est faible : environ 100 m<sup>3</sup>/an, et a pour but de répondre à la demande locale. Par conséquent, l'ouverture d'une parcelle est suffisante pour les 5 ans à venir. Une zone de 76 ha a été désigné en 2012 et est ouverte à l'exploitation.

L'aménagement en cours de finalisation permet de disposer aujourd'hui d'une vision sur le long terme des besoins locaux et des secteurs à exploiter. Aucun nouvel inventaire ou création de piste n'est prévu en 2013.

## 2. FINALITES ET OBJECTIFS D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL A MOYEN TERME

L'élaboration du PRMV répond à des préoccupations à la fois internes et externes.

### 2.1. Un besoin externe pour les clients, les partenaires et les interlocuteurs de l'ONF

- Les exploitants forestiers et scieurs ont besoin d'une perspective à moyen terme en matière des possibilités d'approvisionnement en bois local, dont dépend largement l'activité de leurs entreprises et leur politique d'investissement.
- L'Etat et les collectivités locales, dont en premier lieu la Région, demandent également à disposer d'une prospective en matière de développement économique (programme d'investissement en matière d'infrastructure routière et développement de la filière forêt-bois).
- Les partenaires financiers de l'ONF (Etat, Union Européenne, CNES, Région) ont quant à eux besoin de connaître le volume financier à mobiliser sur plusieurs années au titre du développement du réseau de desserte forestière et d'appui à la filière bois..

### 2.2. Un besoin interne pour l'ONF

L'Amenagement Forestier définit au niveau de chaque forêt les objectifs affectés à chaque parcelle (production ou protection), les schémas de desserte et l'ensemble des parcelles *a priori* exploitables qui devront être inventoriées (désignation) avant leur passage en coupe durant la durée d'application de l'aménagement.

Toutefois, la mise en œuvre du PRMV justifie à l'évidence de disposer d'une programmation de niveau régional à moyen terme permettant de préciser les objectifs et les résultats attendus, de planifier les actions et de quantifier les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre.

### 2.3. Bilan des années précédentes

Le tableau suivant fait état pour les cinq dernières années, des surfaces inventoriées, des kilomètres de pistes créés et des volumes exploités.

Année	Surfaces inventoriées* (ha cadastral)	Pistes créées (km)	Vo lumes exploités (m <sup>3</sup> )
2008	6 420	27,9	71 302
2009	5 826	19,8	86 033
2010	8 469	32,9	70 619
2011	6 264	34,8	73 739
2012	4 338	30,5	74 878

\* les surfaces inventoriées lors des DIAMs n'ont pas été prises en compte.

A partir de 2007, les Diagnostics Parcelaires Approfondis (DIPA) ont été remplacés par la Désignation qui est un inventaire plus précis visant à recueillir les données nécessaires à la définition des conditions d'exploitation et des clauses techniques de vente. La mise en place de cette nouvelle méthode a nécessité une adaptation. Après cinq années de mise en œuvre, on constate une augmentation du temps nécessaire à la réalisation de ce nouvel inventaire. Un gros effort a été réalisé ces dernières années en matière de surfaces désignées. Afin de ne pas excéder 3 ans d'écart entre la date de réalisation d'une désignation et l'année de passage en coupe d'une parcelle, le choix a été fait en 2012 de réduire provisoirement (pour 2 ans) cet effort d'inventaire.

La moyenne des kilomètres de pistes créées dans les 5 dernières années est de 29 km. Un effort plus important avait été consenti en 2009 pour équiper de nouveaux massifs, notamment pour la construction de la piste principale de la Mataroni (7,7 km), ainsi qu'en 2011, où presque un tiers de l'effort de création de pistes s'est porté sur la piste secondaire de la Haute Kourrouaie

Les volumes mobilisés chaque année, en augmentation moyenne de 2% par an depuis 20 ans, et sont de l'ordre de 68 000 m<sup>3</sup> (moyenne sur les 10 dernières années). Le rythme de progression tend à augmenter 2007, mais il existe toutefois une forte variabilité inter-annuelle, expliquée en partie par les conditions climatiques variables (la longueur de la saison sèche étant un paramètre déterminant), et l'augmentation est restée relativement modeste en 2011 et 2012, notamment en raison d'une forte baisse de l'activité dans le secteur de Saint Laurent. La capacité d'exploitation des entreprises est également un facteur limitant la progression annuelle, notamment en raison des importants investissements nécessaires (engins) et des difficultés à trouver, former et maintenir de la main d'œuvre en forêt.



### **3. RESULTATS ATTENDUS**

#### **3.1. Les programmes à réaliser de 2013 à 2017**

##### **3.1.1. Les aménagements forestiers**

Le PRMV cherchera à établir :

- la liste des forêts à aménager, leur surface et leur localisation (annexe 1 et 2),
- la quantité et le planning des études préalables et des DIAMs à réaliser (annexe 5),
- l'année indicative de rédaction des aménagements (annexe 5).

##### **3.1.2. Les coupes à mettre sur le marché**

La mise en vente d'une parcelle est aujourd'hui précédée obligatoirement d'un inventaire parcellaire et nécessite un suivi de l'exploitation.

Le PRMV cherchera à établir :

- L'état, par année, bassin d'approvisionnement, forêt et secteur forestier, des surfaces inventoriées ou à inventorier, avec une évaluation de la ressource en bois d'œuvre correspondant aux essences commerciales (annexes 6 et 7).
- L'état, par année indicative d'ouverture à l'exploitation, bassin d'approvisionnement, forêt et secteur forestier, des surfaces inventoriées ou à inventorier, avec une évaluation de la ressource en bois d'œuvre correspondant aux essences commerciales (annexe 8).

##### **3.1.3. Les nouvelles dessertes forestières à réaliser**

La mobilisation de la ressource potentielle en bois exploitables ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où les parcelles forestières sont accessibles par une desserte routière.

L'approvisionnement régulier de la filière bois dépend de la capacité à pouvoir créer cette desserte en temps voulu.

Le PRMV cherchera à établir :

- La liste des opérations à réaliser, par année, forêt et secteur forestier, en fonction des coupes à mettre sur le marché, en indiquant leur localisation (annexe 10) et les longueurs correspondantes (annexe 9).
- La quantité des prestations à réaliser.

#### **3.2. Les évaluations économiques et financières des programmes envisagés**

Le PRMV cherchera à établir :

- les coûts d'investissement,
- les coûts de gestion,
- le coût économique global de l'ensemble des prestations concourant à la production de bois par mètre cube de bois sur pied à exploiter.

#### **4. METHODES D'ELABORATION DU PRMV ET LIMITES DE L'EXERCICE**

##### **4.1. Données utilisées**

###### **4.1.1. Les documents d'Aménagement Forestier**

Comme il est précisé précédemment, la mise en œuvre de la loi forestière est effective depuis 2008 et la validation des DRA en 2010 permet désormais le cadrage des opérations sur le DFP (2,4 millions d'hectare).

Le DFP englobe des forêts appelées jusqu'à présent les « forêts aménagées », soit 888 940 ha qui bénéficiaient déjà d'un document de gestion à actualiser conformément aux DRA, ainsi que de nouveaux massifs qui devront également faire l'objet d'un aménagement. Actuellement, l'aménagement des massifs forestiers de Régina – St Georges (372 360 ha) et de Bélizon (121 826 ha) sont terminés, celui de la forêt de la Counamama (130 899 ha) est en cours de validation et ceux des massifs de Paul Isnard (201 476 ha), de Sparouine (19 471 ha), de la Montagne de Fer (110 965 ha) et de Kaw (41 527 ha) sont à l'étude. Les réflexions concernant le plan de gestion de la RBI de Petite Montagne Tortue (2 422 ha) ont également débuté à la fin de l'année 2012. L'année 2013 verra le lancement des aménagements des forêts de Mana (61 846 ha), de Basse Mana (42 885 ha) et de Deux Branches (116 299 ha).

Ces forêts ont été classées par secteur d'approvisionnement correspondant aux lieux d'installations industrielles actuelles (annexe 1). Chaque forêt est divisée, d'abord en secteurs forestiers, puis en unités fonctionnelles de desserte : les unités de desserte. Celles-ci sont des zones de forêt autonomes quant à leur desserte, qui regroupent des parcelles desservies par une même route forestière.

###### **4.1.2. Les inventaires de terrain**

- **Le DIAM :**

Le DIAM consiste à faire des relevés dendrologiques et écologiques le long d'un layon traversant les zones à priori exploitables d'une unité de desserte classée dans une série de production ou identifiée comme une possible série de production. Il permet d'avoir un aperçu de la richesse en bois d'œuvre exploitable à partir d'indices calculés (N tiges/ha et Volume/ha), de la faisabilité et du coût du réseau de desserte, de la présence de sites d'intérêts écologiques et d'habitats patrimoniaux, dans les milieux traversés. Son objectif est de valider le classement des parcelles en série de production, d'identifier les parcelles exploitables qui devront faire l'objet d'un diagnostic parcellaire (désignation) et de proposer un schéma de desserte.

L'effort de DIAM a porté entre 2000 et 2012 sur 137 026 ha.

- **La Désignation :**

Cette nouvelle méthode d'inventaire parcellaire mise en œuvre à partir de 2007 a montré qu'elle était une étape indispensable pour une exploitation à faible impact, maillon essentiel de la gestion durable de la forêt guyanaise. De ce fait, la désignation a remplacé définitivement le DIPA à partir de 2008.

La procédure de Désignation est la même que celle du DIPA, à la différence importante que les arbres exploitables ne sont pas seulement inventoriés mais sont également marqués (plaquette avec numéro au pied) et positionnés (par groupe d'arbres) au GPS permettant une réelle planification et optimisation de l'exploitation.

Pour mémoire, la campagne de désignation 2012 a marqué le retour à la désignation d'essences du groupe « bois de charpente » visant à se substituer au Gonfolo. La désignation de ces essences avait été abandonnée en 2008, ces dernières n'étant pas prélevées par les exploitants en raison de l'absence de normalisation, d'une nécessité de traitement et d'une faible valorisation économique. Ces essences redeviendront attractives ces prochaines années pour compenser la diminution de la ressource en Gonfolo (très peu présent dans la forêt de Regina Saint Georges).

Ce sont 35 187 ha qui ont fait l'objet de ce type d'inventaire depuis 2007.

- **Le DIPA :**

Le DIPA était une opération mixte de reconnaissance et d'inventaire dont les objectifs étaient multiples :

- Inventorier le nombre d'arbres potentiellement exploitables par classe de diamètre (grume de qualité marchande d'au moins 8 m de longueur, pour les 89 essences actuellement répertoriées comme commercialisables),
- Marquer et compter les tiges réservées qui devront être préservées lors de l'exploitation (semenciers, arbres d'avenir, arbres ressources clés, arbres remarquables),
- Evaluer le peuplement de remplacement (arbres d'avenir),
- Recueillir les données nécessaires pour évaluer les contraintes d'exploitation et définir les clauses techniques de la vente.

A noter, que cette opération a été abandonnée à partir de la saison 2007 au profit de la Désignation. Cependant, 5 % des parcelles programmées en coupe dans ce PRMV sont encore concernées par ce type d'inventaire, soit 2 546 ha.

- **Le DIP :**

Le DIP était une opération de reconnaissance, abandonnée au profit du DIPA, dont les objectifs étaient :

- Evaluer le potentiel exploitable des parcelles traversées,
- Recueillir les données nécessaires pour évaluer les contraintes d'exploitation.

Ils sont disponibles sur une surface de 415 ha, c'est-à-dire 0,8 % des parcelles programmées en coupe dans ce PRMV.

- **Les études globales de la ressource forestière en Guyane :**

Dans les années 60, l'Office National des Forêts (ONF) a conduit un vaste pré-inventaire au millième de 3 053 800 ha de forêt de la chaîne septentrionale.

26 layons parallèles nord-sud séparés de 10 km l'un de l'autre ont été inventoriés sur une bande de 10 m de large.

Dans les années 70, les connaissances acquises ont été sensiblement affinées grâce à des inventaires confiés par l'ONF au CTFT (Centre Technique Forestier Tropical), puis réalisés par l'Office :

- 4 blocs de 20 000 ha inventoriés à 0,8%,
- 412 500 ha de blocs "papetiers" inventoriés à 0,2% inclus dans des blocs prédéterminés situés dans la partie nord de la forêt.

Ces inventaires anciens avaient pour but de renseigner des utilisateurs variés sur le potentiel des ressources forestières à l'échelle régionale de la grande bande côtière guyanaise et par grandes unités d'approvisionnement potentiel.

Les résultats de ces inventaires donnent des indications globales de richesse par grandes zones forestières.

Pour mémoire, les régions côtières situées à l'Est n'ont pas été couvertes par ces inventaires.

#### **4.2. Méthode utilisée**

L'établissement des programmes annuels a nécessité une sélection raisonnée par forêt de parcelles exploitables, en fonction des contrats d'approvisionnement envisagés. La détermination des dessertes à créer résulte de ces choix, soit :

- d'une logique de progression de développement de proche en proche dans le prolongement des zones déjà aménagées et équipées,
- d'une intégration de la forêt de Régina-St. Georges comme le grand bassin d'approvisionnement de la filière bois guyanaise pour les décennies à venir,
- d'une optimisation des investissements routiers en définissant des unités fonctionnelles de desserte,
- de la recherche d'un équilibre de la ressource à livrer par secteurs d'approvisionnement correspondant aux lieux d'installations industrielles actuelles, et proportionnellement à leur capacité industrielle,
- d'un rythme annuel d'exploitation forestière de l'ordre de 8 000 ha par an ouverts à l'exploitation.

#### **4.3. Réévaluation des données de base du PRMV**

Un bilan de la qualité des exploitations, dressé par l'ONF et le CIRAD-Forêt en 2003-2004, a fait apparaître la nécessité de faire évoluer les pratiques d'exploitation actuelles (en règle générale et tous exploitants confondus) vers une mobilisation plus complète des bois de qualité marchande et une meilleure organisation des chantiers limitant les pertes en forêt et les impacts sur les milieux et les peuplements. Suite à ce constat, l'ONF a entrepris un travail important sur la précision du contrôle des exploitations forestières grâce à la mise en œuvre de « Diagnostic d'Exploitation ». Ce suivi plus précis a participé à l'augmentation sensible des prélèvements à l'unité de surface diminuant ainsi les surfaces parcourues chaque année. Le prélèvement moyen à l'hectare cadastral constaté en 2010 est de l'ordre de 10 m<sup>3</sup>/ha (16 m<sup>3</sup>/ha exploitable) soit un prélèvement potentiel par an sur les surfaces ouvertes à l'exploitation (8 000 ha) de 80 000 m<sup>3</sup>. Ce prélèvement annuel potentiel, supérieur au prélèvement annuel constaté sur les dernières années, satisfait les besoins de la filière bois et offre la possibilité de répondre rapidement à des hausses de prélèvements en cours d'année.

## *En conclusion...*

Par rapport aux PRMV précédents, ce travail important au niveau des exploitations forestières, permet de diminuer la surface prévisionnelle ouverte à l'exploitation forestière chaque année de 12 000 ha à 8 000 ha pour un volume récolté en augmentation (aussi lié à l'ouverture des forêts de l'Est guyanais, particulièrement riches). Il est important de noter que si le Diagnostic d'Exploitation et la charte d'exploitation à faible impact participent grandement à la diminution de cette surface, l'épurement progressif, depuis 2006, des parcelles ouvertes à l'exploitation depuis de nombreuses années et non clôturées a également largement contribué à ce résultat.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PRMV, la diminution des surfaces ouvertes à l'exploitation a pour effet de diminuer les surfaces à parcourir en inventaire d'exploitation chaque année.

A moyen terme, les objectifs sont les suivants :

- 100 000 m<sup>3</sup> de grumes exploitées par an,
- un prélèvement moyen de 23 m<sup>3</sup> par hectare exploitable donc de 13 à 14 m<sup>3</sup> par hectare cadastral, soit une surface parcourue annuellement de 7 500 ha environ.

### **4.4. Traitement des données**

Les données en volume (volume sur écorce) résultent de l'application de barèmes de cubage aux données de terrain en nombre de tiges exploitables par essence, les inventaires de terrain relevant un nombre de tige par essence et par catégorie de diamètre.

Le barème utilisé pour établir le volume-grume potentiel<sup>1</sup> est celui établi par M. Gazel à partir des mesures effectuées lors des inventaires. La formule utilisée est :

$$8,9129 \times D^2 - 0,04155$$

avec  $D$  = diamètre sur écorce à 1,30 m (ou au-dessus des contreforts) exprimé en m.

### **4.5. Limites de l'exercice**

#### **4.5.1. Précision et fiabilité générales de l'exercice**

L'évaluation de la ressource en bois exploitable par parcelle est faite sur la base des Désignations. En l'absence de désignation, celle-ci, est réalisée à partir des inventaires parcellaires (DIPA).

Par défaut, en l'absence de Désignation ou de DIPA, ce sont les résultats des DIAM qui sont utilisés.

Sur les parcelles n'ayant fait l'objet ni d'un DIAM, ni d'une Désignation, ni d'un DIPA à la date d'élaboration de ce document, l'estimation du volume tige sur pied a été faite à partir de données moyennes provenant des DIPA et des DIAM déjà réalisés.

#### **4.5.2. Validité des données en volume**

Pour les parcelles inventoriées, les indications concernant la ressource à livrer sont d'abord fournies en nombre de tiges exploitables par essence et catégorie de diamètre. Des estimations en volume-grume potentiel (sur écorce) sont également fournies ; ces données précises par parcelle ne sont pas présentées dans ce PRMV mais fournies à chaque acheteur lors de la signature du contrat afférent à ces parcelles.

Ces évaluations en volume, sont particulièrement délicates car la qualité des bois n'est pas toujours appréciable sur pied.

Une analyse des données d'inventaire issues des DIPA réalisés sur plus de 150 parcelles a permis de préciser les volumes présents à l'hectare pour les ECMP, les ECMA et les AEC<sup>3</sup>. Ce sont ces valeurs qui ont été utilisées pour l'estimation du volume-grume potentiel des parcelles n'ayant fait l'objet d'aucun inventaire.

Le tableau suivant montre l'effort d'inventaire selon que les parcelles sont déjà ou non vendues dans une perspective des besoins pendant la durée du PRMV.

---

<sup>1</sup> Le volume-grume potentiel tient compte des purges.

<sup>3</sup> Voir annexe 3 pour la définition des groupes d'essences

**Tableau récapitulatif des différents types d'inventaires disponibles pour les parcelles correspondant aux besoins de la profession durant la période 2013 – 2017 au 15/02/13.**

SURFACES (ha)	Bassin d'approvisionnement	Désignation	DIPA	DIP	pas d'inventaire	Total (ha)
<b>Parcelles non vendues</b>	Est	5 577	535		11 814	<b>17 926</b>
	Centre-est	2 883	1 999		956	<b>5 838</b>
	Centre-ouest	3 676	1 313		5 744	<b>10 733</b>
	Ouest	5 225		415	6 821	<b>12 461</b>
<b>Sous total non vendues</b>		<b>17 361</b>	<b>3 847</b>	<b>415</b>	<b>25 335</b>	<b>46 958</b>
<b>Parcelles vendues</b>	Est	1 871			319	<b>2 190</b>
	Centre-est	1 061	202			<b>1 263</b>
	Centre-ouest					
	Ouest	243	627			<b>870</b>
<b>Sous total vendues</b>		<b>3 175</b>	<b>829</b>		<b>319</b>	<b>4 323</b>
<b>Total (ha)</b>		<b>20 536</b>	<b>4 676</b>	<b>415</b>	<b>25 654</b>	<b>51 281</b>

*Remarque 1 : toutes les valeurs sont exprimées en hectare*

*Remarque 2 : chaque parcelle n'apparaît qu'une fois dans le tableau dans la colonne qui correspond à l'inventaire le plus précis réalisé.*

*Remarque 3 : Les parcelles ayant fait l'objet d'un DIP seront réinventoriées (désignation) ; elles sont par conséquent comptabilisées avec les parcelles n'ayant pas été inventorié.*

Il est important de noter que les inventaires correspondant au PRMV 2013-2017 sont programmés sur 4 ans (2013-2016) car ils permettent de répondre aux besoins de la profession sur la période complète (délai nécessaire entre l'inventaire et la vente).

Le tableau suivant fait état de la répartition des surfaces pour les parcelles déjà et non vendues.

	Surface cadastrale totale (ha)	Surface restant à inventorier (ha)
<b>Parcelles déjà vendues</b>	4 323	319
<b>Parcelles non vendues</b>	46 958	25 750
<b>Total</b>	<b>51 281</b>	<b>26 069</b>

La surface restant à inventorier pour les besoins de la période 2013-2017 est de 26 069 ha (51 % de la surface proposée) soit environ 6 517 ha/an à inventorier sur les 4 premières années (2013-2016).

Jusqu'en 2011, un objectif de surfaces inventoriées annuellement compris entre 7 000 et 7 500 ha a permis de maintenir, voire d'accentuer une avance d'environ trois ans entre la désignation et l'exploitation.

En 2012, afin de tendre vers une stabilisation de cette avance entre 2 et 3 ans maximum, l'objectif annuel de surface à inventorier a été ramené à environ 4000ha. Ainsi, le stock de volume réellement commercialisable est actuellement de 247 000 m<sup>3</sup>.

En 2013, l'objectif est de stabiliser cette avance pour avoir un « stock » correspondant à deux ans d'exploitation. Par conséquent, le besoin annuel du volume à passer en désignation est de 49 500 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire 33 000 m<sup>3</sup> réellement commercialisable, soit un minimum de 2 500 ha exploitable /an.

## 5. DONNEES FOURNIES ET RESULTATS OBTENUS

### 5.1. Le programme d'Aménagement Forestier

L'approvisionnement de la filière bois est assuré pour les 5 ans à venir à partir des forêts aménagées actuelles (Régina-St Georges et Bélizon) ou en cours d'aménagement (Counamama, Paul Isnard...). Néanmoins, la recherche d'une meilleure répartition géographique de la ressource potentiellement disponible par secteur d'approvisionnement notamment dans le secteur centre-ouest sera poursuivie, plus particulièrement sur les forêts de Petit Saut et Deux Branches.

L'ouverture de la route d'Apatou a par ailleurs ouvert de nouvelles perspectives d'approvisionnement pour l'Ouest guyanais. La finalisation des aménagements des forêts de Paul Isnard et de Sparouine est prévue pour 2013.

D'autre part, la totalité des études préalables nécessaires à la rédaction des aménagements prévus pour ce PRMV ont été réalisées.

Dans ces conditions, l'effort d'aménagement va donc porter sur deux points :

- mettre en œuvre en priorité les DIAM nécessaires pour achever la rédaction des aménagements en cours de réalisation pendant ce plan d'actions,
- réaliser les synthèses et les rédactions d'aménagements.

Sont portés en annexes :

- La carte de situation actuelle des aménagements forestiers et des forêts à aménager dans les 5 ans (annexe 1),
- Le tableau de programmation des aménagements forestiers (annexe 5).

Avec la promulgation des décrets d'application de loi forestière guyanaise, l'objectif en termes d'aménagement forestier est d'atteindre à l'issue de ce PRMV, le seuil de 100% des massifs dotés d'un document d'aménagement. La surface du domaine forestier permanent, hors réserves naturelles nationales (Trinité, Nouragues, Kaw et Grand Matoury, soit 195 961 ha, qui font l'objet d'un plan de gestion par ailleurs) est de 2 171 875 ha. Les forêts de Régina-St Georges, de Bélizon, de la Counamama, ainsi que la RBI de Lucifer Dékou Dékou ayant respectivement déjà fait l'objet d'un plan de gestion en 2007, 2010, 2012 et 2011, la surface restant à aménager est de 1 212 556 ha. L'aménagement de la forêt de Régina-St Georges, qui constitue le principal bassin d'approvisionnement de la filière bois guyanaise, a montré l'intérêt de travailler sur un massif de taille importante permettant d'optimiser les grands objectifs de la forêt que sont : la production de bois d'œuvre (tout en protégeant les milieux), la protection des milieux et l'intérêt écologique. L'aménagement du massif de la Counamama (principal massif d'approvisionnement du Centre-ouest) est en cours de validation. Sur ce même principe sont en cours de rédaction les aménagements forestiers des massifs de la Montagne de Fer, de Paul Isnard (1<sup>er</sup> massif d'approvisionnement de l'Ouest), de Sparouine et de Kaw qui seront finalisés en 2013 ou 2014. Suivront les années suivantes, les massifs de Mana, de Basse Mana, de Balata Saut Léodate, de Deux Branches...

Pour mémoire, trois réserves biologiques domaniales sont prévues dans le cadre de ce PRMV, à savoir les RBI de la Petite Montagne Tortue en 2012/2013, et de l'Armontabo et de Trois Pitons en 2015/2016, dont les plans de gestion devront donc être rédigés. Par ailleurs, il est prévu d'établir un cadre de gestion du massif particulier des Sables Blancs de Mana bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).

La surface prévue à diagnostiquer (DIAM), est de 63 000 ha, avec une moyenne annuelle de l'ordre de 15 750 ha (moyenne sur 4 ans car aucun DIAM n'est programmé en 2017).

### 5.2. Le programme d'inventaires avant exploitation – les perspectives de récolte

Sont portés en annexes :

- La carte par secteur d'approvisionnement localisant les coupes potentielles à réaliser (annexe 11).
- Le tableau des inventaires avant exploitation – Bilan et programmation (annexe 6).
- Le tableau récapitulatif du programme des inventaires avant exploitation avec indication du volume grume potentiel par Bassin d'approvisionnement (annexe 7).

Ces tableaux indiquent le volume grume potentiel réparti en 2 sous types :

- Le **volume-grume potentiel ECMp** qui correspond au volume susceptible d'être réellement exploité en Essences Commerciales Majeures principales (18 essences),
- Le **volume-grume potentiel ECMA** qui correspond au volume susceptible d'être réellement exploité en Essences Commerciales Majeures autres (29 essences)

### 5.3. Le programme des nouvelles dessertes à réaliser

Le tableau de programmation est porté en annexe 9.

Au total, le programme des inventaires avant exploitation impose de créer 144,5 km de pistes forestières (dont 33,2 km de pistes principales, 59,7 km de pistes secondaires et 51,6 km de pistes en fin de réseau).

Ce programme correspond à l'ouverture d'un kilomètre de piste (toutes catégories confondues) pour 355 hectares cadastraux (0,28 km / 100 ha).

### 5.4. Perspectives de récoltes et création de pistes pour le plan quinquennal

Bassin d'approvisionnement	Longueur de desserte à créer (km)	Surface cadastrale à desservir (ha)	Volume – grume potentiel	
			ECMp (m <sup>3</sup> )	ECMa (m <sup>3</sup> )
Ouest	31,2	13 331	75 581	101 800
Centre-Ouest	36,9	10 732	87 363	114 137
Centre-Est	6,2	7 101	91 480	135 531
Est	70,2	20 116	203 798	299 764
<b>Total</b>	<b>144,5</b>	<b>51 281</b>	<b>458 222</b>	<b>651 233</b>
<b>Total par an</b>	<b>28,9</b>		<b>91 644</b>	<b>130 247</b>
<b>Prélèvement potentiel à l'hectare</b>			<b>8,9</b>	<b>12,7</b>
<b>M<sup>3</sup>/km</b>			<b>3 171</b>	<b>4 507</b>

Le programme quinquennal élaboré établit les résultats principaux suivants :

- un volume – grume potentiel ECM : **220 891 m<sup>3</sup>/an**, soit environ 2,8 fois la récolte annuelle actuelle. Ce chiffre utilise une référence de disponibilité de la ressource à 13 m<sup>3</sup>/ha cadastral telle qu'elle est relevée en DIPA et Désignation depuis 6 ans.
- un effort annuel de réalisation de nouvelles pistes de desserte de 28,9 km/an.

Une analyse par bassin d'approvisionnement permet de constater le bon niveau des bassins centre-est (et ce depuis les années 90) et centre-ouest et la réelle montée en puissance du secteur est (1<sup>er</sup> secteur d'approvisionnement). Ces trois secteurs regroupent l'essentiel des bassins d'approvisionnement des scieries de Guyane.

Le bassin centre-ouest propose une offre encore intéressante grâce à la forêt de Tamanoir dont les parcelles disposent d'une richesse moyenne supérieure à la celles des autres parcelles du centre-ouest.

Quant au bassin ouest, malgré un potentiel plus faible des peuplements forestiers par rapport aux autres secteurs, les surfaces restant à exploiter dans le cadre de ce PRMV semblent en adéquation avec les besoins de la seule scierie s'approvisionnant dans ce secteur.

## **6. PROGRAMME D'AMENAGEMENT, D'INVENTAIRE ET D'INFRASTRUCTURE 2013**

Pour 2013, un programme précis des actions en terme d'aménagement forestier, de diagnostics d'aménagement, d'inventaires parcellaires et de pistes forestières est réalisé. Il sert de programme de travaux opérationnel pour la mise en œuvre des actions prévues pour l'année en cours. Le tableau détaillé par actions figure en annexe 10.

**Ce programme, conforme aux Directives Régionales d'Aménagement, et basé sur les aménagements forestiers en vigueur à valeur de programmation de travaux et d'état d'assiette des coupes pour l'ensemble des forêts domaniales relevant du régime forestier pour le département de la Guyane.**

## **7. CONCLUSION GENERALE**

Le plan d'action régional ci-dessus présenté répond à la fois aux impératifs d'une gestion durable (respect du cadre global de développement), aux capacités de mise en œuvre de l'ONF et aux besoins d'approvisionnement actuels de la filière bois local.

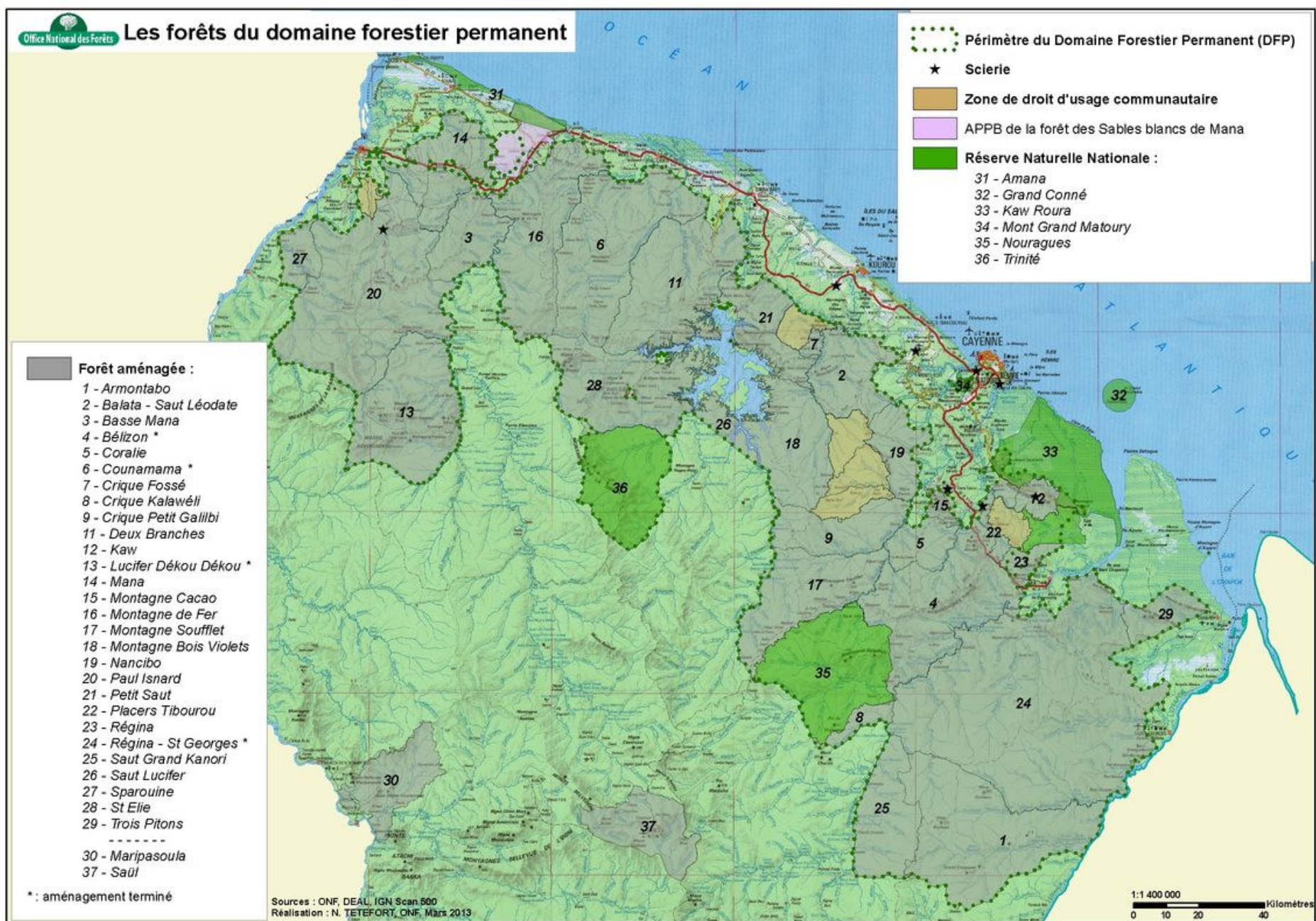
Sa réalisation effective repose en grande partie sur les financements de l'Etat et de l'Union Européenne qui ont été reconduits pour la période 2007-2013.

A Cayenne, le 28/03/2013

Le Directeur Régional



ANNEXE 1 : LES FORETS DU DOMAINE FORESTIER PERMANENT





ANNEXE 2 : LISTE DES FORETS PAR BASSIN D'APPROVISIONNEMENT.

Bassin d'approvisionnement	Forêt	Code Forêt	Secteur forestier	Code Secteur Forestier	Surface cadastrale Secteur Forestier (ha)	Surface en protection (ha)	Surface cadastrale Forêt (ha)
Centre-est	BELIZON	BEL	COUNAMARI	COU	10 839	4 342	121 826
			GRILLON	GRI	7 554	3 066	
			MARIPA	MAR	20 717	8 870	
			MONTAGNE TORTUE	MT O	9 965	1 706	
			ROCHE FENDEE	RFE	61 539	27 911	
			TIBOUROU	TIB	11 212	2 902	
	CORALIE	CORA	CORALIE EST	COE	13 716	2 738	26 017
			CORALIE OUEST	COO	12 301	3 588	
	KAW (comprenant la ZDUC des Palikurs de Favard)	KAW	KAW	KAW	41 527	10 476	41 527
	NANCIBO	NANC	MONTAGNE BAGOT	MBA	7 609	3 463	33 292
			NANCIBO NORD	NAN	14 950	4 757	
			NANCIBO SUD	NAS	10 733	1 943	
	CRIQUE KALAWELI *	CKA			12 175		12 175
	CRIQUEPETIT GALILBI *	CPG			51 155		51 155
	EGYPTIENNE *	EGY			49		49
	MONT PARAMANA *	PARA			31		31
	MONTAGNE SOUFFLET *	MSO			82 245		82 245
	MONTAGNE CACAO *	MCA			7 023		7 023
	PLACERSTIBOUROU *	PTIB			5 237		5 237
	REGINA *				12 419		12 419
RNN GRAND MATOURY *				1 417		1 417	
RNN NOURAGUES *				106 241	106 241	106 241	
RNN KAW ROURA (en partie) *				11 395	11 395	11 395	
Centre-ouest	BALATA-SAUT LEODATE	BSL	BALATA	BAL	18 730	10 416	52 455
			RISQUET OUT	RIS	8 417	1 578	
			SAUT LEODATE	SLE	18 022	7 291	
			TONNEGRANDE	TON	7 286	4 496	
	COUNAMAMA	COUN	COUNAMI	CNI	12 138	4 423	130 899
			CRIQUE DEUX FLOTS	CDF	10 765	5 365	
			CRIQUE GROSSE ROCHE	CGR	14 879		
			CRIQUE PERDU TEMPS	CPT	12 987	2 319	
			IRACOUBO	IRA	32 422	32 422	
			FRANCONIE	FRA	9 679		
			PATAGAIE	PAT	6 949	1 121	
			TAMANOIR	TAM	21 277	6 887	
	TROU-POISSONS	TPO	9 803	2 544			
	DEUX BRANCHES	DBR	BRANCHE SINNAMARY	BRS	21 052		116 796
			CRIQUE GRAND AGAMI	CGA	13 613		
			CRIQUE SAULNIER	CSA	6 280	849	
			CRIQUE TIGRE	CTI	18 347	5 219	
			CRIQUE VERTE	CVE	10 293		
			MONTAGNE CHAPEAU	MCH	12 538		
			POIS SUCRE	PSU	18 652		
GRANDE CRIQUE			GRC	8 718			
YIYI	YIY	7 303	1 207				

\* Secteurs forestiers intégrés au Domaine Forestier Permanent et non inclus dans les anciennes forêts aménagées, soit 728 921 ha à rattacher au réseau actuel.

Bassin d'approvisionnement	Forêt	Code Forêt	Secteur forestier	Code Secteur Forestier	Surface cadastrale Secteur Forestier (ha)	Surface en protection (ha)	Surface cadastrale Forêt (ha)
Centre-ouest	MONTAGNE DE FER	MDF	CRIQUE KOROSSIBO	CRK	24 822	1 283	110 965
			CRIQUE LOUTRE	CRL	11 906	1 188	
			CRIQUE MALISSE	CML	23 209	5 679	
			DARDANELLES	DAR	9 098	4 059	
			GENIPA	GEN	8 723	6 144	
			MAMARIBO	MAM	3 284	331	
			ORGANABO	ORG	11 704	1 075	
			PETIT LAUSSAT	PLA	8 564	522	
	SAUT SABBAT	SAB	9 655	1 628			
	PETIT SAUT	PTS	AKOUPA	AKO	15 364	1 098	45 986
			CRIQUE NELSON	CNE	7 793	1 202	
			CRIQUE EAU CLAIRE	EAU	10 443		
			KERRENROCH	KER	6 588	4 653	
	MONTAGNE PLOMB	PLO	5 798	5 798			
	CRIQUE FOSSE *	FOS			4 066		4 066
	MONTAGNE BOIS VIOLETS *	MBV			74 913		74 913
	SAINT ELIE *	STE			99 466		99 466
	SAUT LUCIFER *	SLU			14 756		14 756
RNN TRINITE *				76 908	76 908	76 908	
Est	REGINA-ST GEORGES	REG	ARMONTABO	ARM	51 901	20 039	372 360
			BAUGE	BAU	5 738		
			CRIQUE ANGELE	ANG	10 628	1 641	
			CRIQUE COMPTABLE	CCO	12 987		
			CRIQUE FOURCADIERE	CFO	14 078		
			CRIQUE FROMAGER	CFR	4 064		
			CRIQUE PANEL	CPA	9 298		
			CRIQUE SAOUAOUÉ	SAO	7 109	958	
			EKINI	EKI	29 147	23 966	
			GABARET	GAB	26 578	13 789	
			GRANDE CRIQUE	GRC	19 583		
			HAUTE KOURROUAIE	HKO	9 670		
			IMPERATRICE	IMP	13 808	3 157	
			KAMINARE	KAM	11 321	535	
			KAPIRI	KAP	7 323	490	
			KOURROUAIE	KOU	41 512	41 466	
			MANARE	MAN	13 984		
			MATARONI	MAT	23 241	14 346	
			MAWEYO	MAW	5 761	1 214	
	PAIRA	PAI	12 983	1 769			
	RAPARI	RAP	9 132				
	SAUT KACHIRI	SKA	19 084	401			
	SAUT MONBIN	SMO	9 530				
	VIRGINIE	VIR	3 900	1 806			
	SAUT GRAND KANORI *	SGK			61 537		61 537
TROISPITONS *				25 891		25 891	
ARMONTABO				156 784	156 784	156 784	

\* Secteurs forestiers intégrés au Domaine Forestier Permanent et non inclus dans les anciennes forêts aménagées, soit 728 921 ha à rattacher au réseau actuel.

Bassin d'approvisionnement	Forêt	Code Forêt	Secteur forestier	Code Secteur Forestier	Surface cadastrale Secteur Forestier (ha)	Surface en protection (ha)	Surface cadastrale Forêt (ha)
Ouest	SPAROUINE	SPA	CRIQUE BASTIEN	CRB	6 115	1 630	19 471
			SPAROUINE NORD	SPN	7 184	4 673	
			SPAROUINE SUD	SPS	6 172		
	BASSE MANA	BSM	CRIQUE MIRANDE	CMI	15 107		42 885
			MERES	MER	19 090		
			VALENTIN	VAL	8 688		
	MANA	MAN	ACAROOUANY	ACA	13 834	3 924	61 846
			AIMARA	AIM	11 186	1 261	
			CORMORAN	COR	11 447	4 756	
			CRIQUENAILLE	CRI	14 821	680	
			CRIQUE MARGOT	CMG	2 628		
			SAINTE ANNE	STA	7 930	1 023	
	PAUL ISNARD	PAUL	BALATE	BLA	4 120		201 476
			BON ESPOIR	ESP	20 235	1 730	
			CRIQUE MAURICE	CMA	16 058	3 727	
			CRIQUE PORTAL	POR	10 566	1 636	
			CRIQUE SERPENT EST	CSE	12 755	2 503	
			MAIPOURI	MAI	6 914	760	
			MARGOT	MAG	5 165		
			CRIQUE SERPENT OUEST	CSO	11 797	2 301	
			CRIQUE JANVIER	CRJ	14 918	8 443	
VOLT AIRE			VOL	65 135	48 235		
CRIQUE MOUSSE	CMO	33 813	8 639				
LUCIFER DEKOU DEKOU				111 540	111 540	111 540	
CHARVEIN *	CHAR			127		127	
MALGACHES *	MAL			626		626	
SAINT JEAN *	STJ			252		252	
SAINT MAURICE *	SMA			287		287	
APPB SABLES BLANCS DE MANA *				10 048	10 048	10 048	
Tous bassins	ZDUCs (hormis celle des Palikurs de Favard)*				66 120		66 120
					<b>2 367 836</b>	<b>891 018</b>	<b>2 367 836</b>

\* Secteurs forestiers intégrés au Domaine Forestier Permanent et non inclus dans les anciennes forêts aménagées, soit 653 837 ha à rattacher au réseau actuel.

ANNEXE 3 : LISTE DE REFERENCE DES APPELLATIONS DES ESSENCES FORESTIERES UTILISEES POUR LES INVENTAIRES.

Groupes tarifaires	Catégorie	Appellation utilisée	Niveaux d'utilisation	DME
I	<b>Bois couramment utilisés, de qualité technologique reconnue utilisables sans traitement</b>  * traitement recommandé	Amarante	ECMP	55 cm
		Angélique	ECMP	55 cm
		Balata franc	ECMP	55 cm
		Gonfolo gris *	ECMP	55 cm
		Gonfolo rose *	ECMP	55 cm
		Goupi *	ECMP	55 cm
		Grignon franc	ECMP	55 cm
II	<b>Autres bois de qualité technologique reconnue utilisables sans traitement</b>	Acacia franc	ECMA	55 cm
		Wacapou guittin	ECMA	55 cm
		Aïeoueko	AEC	55 cm
		Assao	AEC	55 cm
		Bois rouge	AEC	55 cm
		Cèdres durs	AEC	55 cm
		Cèdre gris	AEC	55 cm
		Inkassa	AEC	55 cm
		Inkassa tiabici	AEC	55 cm
		koumanti oudou	AEC	55 cm
		Sali	AEC	55 cm
		Wapa	AEC	55 cm
		Wapa courbaril	AEC	55 cm
Wapa rivière	AEC	55 cm		
III	<b>Bois précieux</b>	Acajou de Guyane	ECMP	45 cm
		Amourette	ECMP	45 cm
		Boco	ECMP	45 cm
		Bois grage	ECMP	45 cm
		Bois serpent	ECMP	45 cm
		Moutouchi montagne	ECMP	45 cm
		Panacoco	ECMP	45 cm
		Satiné rouge	ECMP	45 cm
		Satiné rubané	ECMP	45 cm
Taapoutiki	ECMP	45 cm		
IV	<b>Bois d'usage noble de qualité technologique reconnue utilisables sans traitement</b>	Bagasse	ECMA	55 cm
		Bamba apici	ECMA	45 cm
		Coeur dehors	ECMA	55 cm
		Courbaril	ECMA	55 cm
		Ebene rouge	ECMA	55 cm
		Ebene verte	ECMA	55 cm
		Gaiac de Cayenne	ECMA	55 cm
		Manil montagne	ECMA	55 cm
		Parcouri	ECMA	55 cm
		St Martin Jaune	ECMA	55 cm
		St Martin Rouge	ECMA	55 cm
		Wacapou	ECMp	45 cm

ECM : Essences Commerciales Majeures = ECMP + ECMA (47)

- ECMP : Essences Commerciales Majeures Principales (18)
- ECMA : Essences Commerciales Majeures Autres (29)

AEC : Autres Essences Commerciales (42)



Groupes tarifaires	Catégorie	Appellation utilisée	Niveaux d'utilisation	DME
V	<b>Bois tendre de qualité technologique reconnue (traitement indispensable)</b>	Achiwa kouali	ECMA	55 cm
		Cèdre blanc	ECMA	55 cm
		Kopi kouali	ECMA	55 cm
		Maho coton	ECMA	55 cm
		Mapa	ECMA	55 cm
		Moutende kouali	ECMA	55 cm
		Simarouba	ECMA	55 cm
		Wana kouali	ECMA	55 cm
		Yayamadou Kwatae	ECMA	55 cm
		Yayamadou montagne	ECMA	55 cm
		Diaguidia	AEC	55 cm
		Dodomissinga	AEC	55 cm
		Gaan moni	AEC	55 cm
		Jacaranda	AEC	55 cm
		Kobe	AEC	55 cm
		Kouat akaman	AEC	55 cm
		Moni	AEC	55 cm
		Simaba	AEC	55 cm
		Takina	AEC	55 cm
Yayamadou marécage	AEC	55 cm		
VI	<b>Autres bois de qualité technologique reconnue avec traitement indispensable</b>	Cèdre jaune	ECMA	55 cm
		Cèdre noir	ECMA	55 cm
		Chawari	ECMA	55 cm
		Jaboty	ECMA	55 cm
		Manil marécage	ECMA	55 cm
		Wandékolé	ECMA	55 cm
		Alimiao	AEC	55 cm
		Anangossi	AEC	55 cm
		balata blanc	AEC	55 cm
		Balata pomme	AEC	55 cm
		Bougouni	AEC	55 cm
		Carapa	AEC	55 cm
		Kaiman oudou	AEC	55 cm
		Kimbotou	AEC	55 cm
		Lacassi	AEC	55 cm
		Maho cigare	AEC	55 cm
		Mamantin	AEC	55 cm
		Mongui soke	AEC	55 cm
		Monopteryx	AEC	55 cm
Tamalin	AEC	55 cm		
VII	<b>Bois de qualité technologique à confirmer pouvant satisfaire à des utilisations particulières</b>	Canari macaque	AEC	55 cm
		Gaulettes	AEC	55 cm
		Mahots noirs	AEC	55 cm
		Mahots rouges	AEC	55 cm
		Mincouart	AEC	55 cm
Autres essences	AEC	55 cm		

ECM : Essences Commerciales Majeures = ECMP + ECMA (47)

- ECMP : Essences Commerciales Majeures Principales (18)
- ECMA : Essences Commerciales Majeures Autres (29)

AEC : Autres Essences Commerciales (42)

**ANNEXE 4 : BAREME DE CUBAGE EN GUYANE**

<b>Diamètre (cm)</b>	<b>Volume grume (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Volume tige sur pied (m<sup>3</sup>)</b>	<b>coefficient vol grume/vol pied</b>
45	1,76	2,63	0,67
50	2,19	3,37	0,65
55	2,65	4,21	0,63
60	3,17	5,14	0,62
65	3,72	6,17	0,60
70	4,33	7,30	0,59
75	4,97	8,53	0,58
80	5,66	9,86	0,57
85	6,40	11,29	0,57
90	7,18	12,82	0,56
95	8,00	14,45	0,55
100	8,87	16,18	0,55
105	9,78	18,01	0,54
110	10,74	19,94	0,54
115	11,75	21,97	0,53
120	12,79	24,10	0,53

**Volume grume potentiel** : formule de Gazel =  $8,9129 D^2 - 0,04155$   
avec D = diamètre (en m) à 1 m 30

**Volume tige sur pied** : volume grume potentiel majoré de 40%



ANNEXE 5 : PROGRAMME DES AMENAGEMENTS FORESTIERS POUR LA PERIODE 2013 – 2017.

Année de début des travaux	Etat d'avancement	Forêt	Code Forêt	Surface de forêts à aménager (ha)	Surface à diagnostiquer : DIAM (ha)						Année de rédaction	Année d'envoi pour approbation
					2013	2014	2015	2016	2017	Sous total		
2005	Terminé	Régina-St Georges	REG								2008	2010
2008	Terminé	Bélizon (Roche Fendée)	BEL								2010	2111
2008	Terminé	Lucifer Dékou Dékou (RBI)	LDD								2011/2012	2012
2009	En cours	Paul Isnard	PAUL	201 476	5 000					<b>5 000</b>	2011/2013	2013
2011	En cours	Counamama	COUN	130 899							2011/2012	2013
2012	En cours	Sparouine	SPA	19 471		2 000	2 000	2 000		<b>6 000</b>	2013	2013
2012	En cours	Kaw	KAW	41 527							2012/2013	2013
2012	En cours	Petite Montagne Tortue (RBI)		2 422							2012/2013	2013
2012	En cours	Montagne de Fer	MDF	110 965	2 000					<b>2 000</b>	2012/2013	2013
2013		Mana	MAN	61 846		5 000				<b>5 000</b>	2013/2014	2014
2013		Basse Mana	BSM	42 885		5 000				<b>5 000</b>	2013/2014	2014
2013		Deux branches	DBR	116 796	5 000	5 000				<b>10 000</b>	2014	2014
2014		Petit Saut	PTS	45 986			2 000			<b>2 000</b>	2014/2015	2015
2014		Balata-saut léodate	BSL	52 455		5 000				<b>5 000</b>	2014	2014
2015		Crique fossé	FOS	4 066			1 000			<b>1 000</b>	2015/2016	2016
2015		Montagne cacao	MCA	7 023			1 000			<b>1 000</b>	2015/2016	2016
2015		Nancibo	NANC	33 292			5 000	5 000		<b>10 000</b>	2015/2016	2016
2015		Coralie	CORA	26 017			5 000			<b>5 000</b>	2015/2016	2016
2015		Placer Tibourou	PTIB	5 237				1 000		<b>1 000</b>	2015/2016	2016
2015		Régina		12 419				5 000		<b>5 000</b>	2015/2016	2016
2015		Montagne bois violets	MBV	74 913							2015	2015
2015		Montagne soufflet	MSO	81 245							2015	2015
2015		Armontabo (RBI)	APGC	156 784							2016	2016
2015		Trois Pitons (RBI)		25 891							2016	2016

Année de début des travaux	Etat d'avancement	Forêt	Code Forêt	Surface de forêts à aménager (ha)	Surface à diagnostiquer : DIAM (ha)						Année de rédaction	Année d'envoi pour approbation
					2013	2014	2015	2016	2017	Sous total		
2017		Saut Lucifer	SLU	14 756							2017	2017
2017		Saut Grand Kanori	SGK	61 537							2017	2017
2017		Crique Kalaweli	CKA	12 175							2017	2017
2017		Egyptienne	EGY	49							2017	2017
2017		Mont Paramana	PARA	31							2017	2017
2017		Charvein	CHAR	127							2017	2017
2017		Malgaches	MAL	626							2017	2017
2017		Saint Jean	STJ	252							2017	2017
2017		Saint Maurice	SMA	287							2017	2017
<b>Total</b>				<b>1 343 455</b>	<b>12 000</b>	<b>22 000</b>	<b>16 000</b>	<b>13 000</b>		<b>63 000</b>		

ANNEXE 6 : INVENTAIRE AVANT EXPLOITATION - BILAN ET PROGRAMMATION PAR BASSIN D'APPROVISIONNEMENT, FORET ET SECTEUR FORESTIER POUR LA PERIODE 2013 - 2017.

➤ **Inventaire avant exploitation déjà réalisé (ou en cours de finalisation)**

• **Parcelles vendues**

Année inventaire	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Désignation	Dipa	Total des parcelles déjà inventoriées	Dip	Pas d'inventaire	Total des parcelles à inventorier	Total toutes parcelles
2003	Ouest	Paul Isnard	Crique Serpent Est		627	627				627
2006	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée		202	202				202
2007	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	267		267				267
2009	Ouest	Paul Isnard	Balaté	243		243				243
2010	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	399		399				399
2010-2011	Est	Régina St Georges	Païra	264		264				264
2011	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	395		395				395
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	484		484				484
2011-2012	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	374		374				374
2012	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	749		749				749
<b>Total</b>				<b>3 175</b>	<b>829</b>	<b>4 004</b>				<b>4 004</b>

*Rq : les valeurs sont données en hectare*

• Parcelles non vendues

Année inventaire	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Désignation	Dipa	Total des parcelles déjà inventoriées	Dip	Pas d'inventaire	Total des parcelles à inventorier	Total toutes parcelles
2004	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée		273	273				273
2005	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée		254	254				254
2006	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée		293	293				293
	Centre-ouest	Counamama	Counami		362	362				362
	Est	Régina St Georges	Maweyo		117	117				117
Virginie				418	418				418	
2007	Est	Régina St Georges	Païra	348		348				348
			Virginie	195		195				195
2008	Centre-ouest	Counamama	Counami	487		487				487
		Montagne de Fer	Génipa	341		341				341
	Est	Régina St Georges	Païra	256		256				256
2009	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	539		539				539
	Est	Régina St Georges	Kapiri	1 272		1 272				1 272
	Ouest	Paul Isnard	Maïpouri	296		296				296
			Crique Janvier	655		655				655
2010	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	2 512		2 512				2 512
	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	384		384				384
	Est	Régina St Georges	Maweyo	148		148				148
			Païra	667		667				667
	Ouest	Mana	Criquenaille	237		237				237
Paul Isnard		Maïpouri	884		884				884	
2010-2011	Ouest	Paul Isnard	Maïpouri	370		370				370
2011	Centre-est	Kaw	Kaw	371		371				371
	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	956		956				956
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaie	455		455				455
			Manaré	678		678				678
			Maweyo	267		267				267
			Païra	227		227				227
	Ouest	Mana	Criquenaille	524		524				524
Crique Margot			245		245				245	
	Paul Isnard	Crique Janvier	333		333				333	
2011-2012	Ouest	Sparouine	Crique Bastien	907		907				907

Année inventaire	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Désignation	Dipa	Total des parcelles déjà inventoriées	Dip	Pas d'inventaire	Total des parcelles à inventorier	Total toutes parcelles
2012	Est	Régina St Georges	Païra	270		270				270
			Rapari	511		511			511	
	Ouest	Mana	Crique Margot	244		244			244	
			Paul Isnard	383		383			383	
2012-2013	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	460		460			460	
			Montagne de Fer	Génipa	509		509			509
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	283		283			283	
	Ouest	Mana	Crique Margot	147		147			147	
2013	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée		1 179*	1 179*				1 179*
	Centre-ouest	Counamama	Counami		621*	621*				621*
			Tamanoir		330*	330*				330*
<b>Total</b>				<b>17 361</b>	<b>3 847</b>	<b>21 208</b>				<b>21 208</b>

*Rq : les valeurs sont données en hectare*

*\* Parcelles ayant déjà fait l'objet d'un dipa seront réinventoriées (désignation) en 2013.*

➤ **Inventaire avant exploitation à réaliser**

• **Parcelles non vendues**

Année prévisionnelle inventaire	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Désignation	Dipa	Total des parcelles déjà inventoriées	Dip*	Pas d'inventaire	Total des parcelles à inventorier	Total toutes parcelles	
2013	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe					1 334	1 334	<b>1 334</b>	
			Kapiri					451	451	<b>451</b>	
2014	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée					956	956	<b>956</b>	
	Centre-ouest	Counamama	Counami					558	558	<b>558</b>	
		Montagne de Fer	Crique Loutre					1 153	1 153	<b>1 153</b>	
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe						1 197	1 197	<b>1 197</b>
			Manaré						887	887	<b>887</b>
			Maweyo						446	446	<b>446</b>
			Païra						269	269	<b>269</b>
	Ouest	Mana	VirginieR						707	707	<b>707</b>
			Crique Margor						270	270	<b>270</b>
			Paul Isnard	Crique Janvier					917	917	<b>917</b>
Sparouine	Crique Bastien							1 383	1 383	<b>1 383</b>	
2015	Centre-ouest	Counamama	Counami					1 163	1 163	<b>1 163</b>	
			Tamanoir						1 294	1 294	<b>1 294</b>
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe						1 184	1 184	<b>1 184</b>
			Manaré						485	485	<b>485</b>
			Maweyo						523	523	<b>523</b>
			Saut Monbin						886	886	<b>886</b>
	Ouest	Mana	Crique Margot					161*		161	<b>161</b>
			Paul Isnard	Crique Janvier					1 923	1 923	<b>1 923</b>
2016	Centre-ouest	Counamama	Counami					723	723	<b>723</b>	
			Tamanoir						852	852	<b>852</b>
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe						600	600	<b>600</b>
			Manaré						1 676	1 676	<b>1 676</b>
			Maweyo						267	267	<b>267</b>
			Saut Monbin						902	902	<b>902</b>
	Ouest	Mana	Criquenaille						380	380	<b>380</b>
			Crique Margot						254*		254
		Paul Isnard	Crique Janvier						352	352	<b>352</b>
			Bon Espoir							1 596	1 596
<b>Total</b>							<b>415*</b>	<b>25 335</b>	<b>25 750</b>	<b>25 750</b>	

*Rq : les valeurs sont données en hectare*

*\* Les parcelles non vendues ayant fait l'objet d'un DIP seront réinventoriées (désignation) ; elles seront par conséquent comptabilisées avec les parcelles n'ayant pas été inventorié.*

- Parcelles vendues

Année prévisionnelle inventaire	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Désignation	Dipa	Total des parcelles déjà inventoriées	Dip	Pas d'inventaire	Total des parcelles à inventorier	Total toutes parcelles
2013	Est	Régina St Georges	Kapiri					319	319	319
<b>Total</b>								<b>319</b>	<b>319</b>	<b>319</b>

➤ Synthèse

Inventaire	Vente	Total des parcelles déjà inventoriées	Total des parcelles à inventorier	Total toutes parcelles
Déjà réalisé	oui	4 004		4 004
	non	21 208		21 208
A réaliser	oui		319	319
	non	.	25 750	25 750
<b>TOTAL</b>		<b>25 212</b>	<b>26 069</b>	<b>51 281</b>

*Rq : les valeurs sont données en hectare*

**ANNEXE 7 : PROGRAMME DES INVENTAIRES AVANT EXPLOITATION - INDICATION DU VOLUME GRUME POTENTIEL, PAR BASSIN D'APPROVISIONNEMENT, FORET ET SECTEUR FORESTIER, POUR LA PERIODE 2013-2017.**

➤ **Inventaire avant exploitation déjà réalisé (ou en cours de finalisation)**

• **Parcelles vendues**

Année de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMA (m <sup>3</sup> )
2003	Ouest	Paul Isnard	Crique Serpent Est	627	2605	3461
2006	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	202	2838	4953
2007	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	267	4264	5900
2009	Ouest	Paul Isnard	Balaté	243	1792	3338
2010	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	399	5231	7580
2010-2011	Est	Régina St Georges	Païra	264	509	1208
2011	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	395	5817	7429
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	484	6265	7831
2011-2012	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	374	3740	4862
2012	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	749	7740	9783
<b>Total</b>				<b>4004</b>	<b>40801</b>	<b>56345</b>



• Parcelles non vendues

Année de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMa (m <sup>3</sup> )
2004	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	273	3505	7906
2005	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	254	4413	7324
2006	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	293	3742	5625
	Est	Régina St Georges	Maweyo	117	2647	3199
2007	Est	Régina St Georges	Païra	348	2797	3464
2008	Est	Régina St Georges	Païra	256	4277	5361
	Centre-ouest	Counamama	Counami	487	4061	4997
		Montagne de Fer	Génipa	341	2119	3116
2009	Est	Régina St Georges	Kapiri	1272	13137	21944
	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	539	4242	4999
	Ouest	Paul Isnard	Maïpouri	296	1265	1553
			Crique Janvier	655	2412	3015
2010	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	2512	34892	52819
	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	384	3840	4992
	Est	Régina St Georges	Païra	667	5518	7135
			Maweyo	148	1483	1927
	Ouest	Mana	Criquenaille	237	1185	1659
		Paul Isnard	Maïpouri	884	4420	7956
2010-2011	Ouest	Paul Isnard	Maïpouri	370	1850	2590
2011	Centre-est	Kaw	Kaw	371	3339	4452
	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	956	9560	12428
	Ouest	Mana	Crique Margot	245	1225	1715
			Criquenaille	524	2620	3668
		Paul Isnard	Crique Janvier	333	1332	1665
	Est	Régina St Georges	Païra	227	2852	3627
			Haute Kourrouaïe	455	4550	5915
			Manaré	678	8874	11167
Maweyo			267	2668	3468	
2011-2012	Ouest	Sparouine	Crique Bastien	907	4535	5442

Année de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMa (m <sup>3</sup> )
2012	Ouest	Mana	Crique Margot	244	1220	1708
	Est	Régina St Georges	Païra	270	2700	3510
			Rapari	511	2536	3398
Ouest	Paul Isnard	Crique Janvier	383	1532	1915	
2012-2013	Ouest	Mana	Crique Margot	147	588	735
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	283	2337	3183
	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	460	3557	4743
		Montagne de Fer	Génipa	509	3563	4581
2013	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	1179*	16748	22940
	Centre-ouest	Counamama	Counami	621*	3638	5481
			Tamanoir	330*	3086	4114
<b>Total</b>				<b>21208</b>	<b>199071</b>	<b>315178</b>

\* Parcelles ayant déjà fait l'objet d'un dipa seront réinventoriées (désignation) en 2013.

➤ **Inventaire avant exploitation à réaliser**

- Parcelles non vendues

Année prévisionnelle de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMA (m <sup>3</sup> )	
2013	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	1334	16211	22105	
			Kapiri	451	3157	4059	
2014	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	956	6692	8604	
	Centre-ouest	Counamama	Counami	558	5583	7258	
		Montagne de Fer	Crique Loutre	1153	4612	5765	
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	1197	10642	13173	
			Manaré	887	7423	9072	
			Maweyo	446	4464	5803	
			Païra	269	3242	4099	
	Ouest	Régina St Georges	Virginie	707	6076	7866	
			Mana	Crique Margot	270	1080	1350
			Paul Isnard	Crique Janvier	917	4814	6113
		Sparouine	CRB	1383	8400	11695	
2015	Centre-ouest	Counamama	Counami	1163	9105	12173	
			Tamanoir	1294	12940	16822	
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	1184	8954	10521	
			Manaré	485	3367	5134	
			Maweyo	523	5231	6800	
			Saut Mombin	886	10389	12506	
	Ouest	Régina St Georges	Mana	Crique Margot	161	644	805
			Paul Isnard	Crique Janvier	1923	14580	18799
2016	Centre-ouest	Counamama	Counami	723	7235	9405	
			Tamanoir	852	8520	11076	
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	600	6639	7272	
			Manaré	1676	16760	21788	
			Maweyo	267	2672	3473	
			Saut Mombin	902	9203	10685	
	Ouest	Mana	Criquenaille	380	1520	1900	
			Crique Margot	254	1270	1778	
		Paul Isnard	Crique Janvier	352	3520	4576	
			Bon Espoir	1596	11172	14364	
<b>Total</b>				<b>25750</b>	<b>216117</b>	<b>276839</b>	

- Parcelles vendues

Année prévisionnelle de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur forestier	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMa (m <sup>3</sup> )
2013	Est	Régina St Georges	Kapiri	319	2233	2871
<b>Total</b>				<b>319</b>	<b>2233</b>	<b>2871</b>

➤ Synthèse

Inventaire	Vente	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMa (m <sup>3</sup> )
Déjà réalisé	oui	4 004	40 801	56 345
	non	21 208	199 071	315 178
A réaliser	oui	319	2 233	2 871
	non	25 750	216 117	276 839
<b>TOTAL</b>		<b>51 281</b>	<b>458 222</b>	<b>651 233</b>



**ANNEXE 8 : TABLEAU INDICATIF PAR ANNEE DES SURFACES OUVERTES A L'EXPLOITATION PAR BASSIN D'APPROVISIONNEMENT PAR FORET ET PAR SECTEUR FORESTIER, AVEC INDICATION DU VOLUME GRUME POTENTIEL.**

Année indicative d'ouverture à l'exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur Forestier	Parcelle inventoriée	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMA (m <sup>3</sup> )	
2013	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	oui	1933	24421	33223	
	Centre-ouest	Counamama	Counami	oui	487	4061	4997	
			Tamanoir	oui	880	8800	11440	
		Montagne de Fer	Génipa	en cours	509	3563	4581	
				oui	341	2119	3116	
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	en cours	283	2337	3183	
				oui	1607	17745	22476	
			Kapiri	non	770	5390	6930	
				oui	1272	13137	21944	
			Manaré	oui	294	2954	3779	
			Païra	oui	264	509	1208	
	Ouest	Mana	Crique Margot	oui	245	1225	1715	
			Criquenaille	oui	761	3805	5327	
		Paul Isnard	Balaté	oui	243	1792	3338	
			Crique Janvier	oui	655	2412	3015	
Crique Serpent Est			oui	627	2605	3461		
<b>Total 2013</b>					<b>11171</b>	<b>96875</b>	<b>133733</b>	
2014	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	oui	2025	31483	48436	
	Centre-ouest	Counamama	Counami	oui	983	5339	7668	
			Tamanoir	oui	1329	11928	15093	
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	non	1334	16211	22105	
				oui	455	4550	5915	
			Manaré	non	474	4258	5358	
			Païra	oui	604	7074	8825	
			Virginie	non	707	6076	7866	
	Ouest	Mana	Crique Margot	en cours	147	588	735	
				oui	244	1220	1708	
		Paul Isnard	Maïpouri	oui	1550	7535	12099	
		Sparouine	Crique Bastien	oui	907	4535	5442	
<b>Total 2014</b>					<b>10759</b>	<b>100798</b>	<b>141250</b>	
2015	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	non	956	6692	8604	
				oui	475	6343	12859	
	Centre-ouest	Counamama	Counami	non	558	5583	7258	
			Tamanoir	en cours	460	3557	4743	
		non	401	4010	5213			
	Est	Régina St Georges	Montagne de Fer	Crique Loutre	non	1153	4612	5765
				Haute Kourrouaïe	non	1197	10642	13173
			Manaré		non	413	3165	3714
				oui	384	5920	7388	
	Ouest	Mana	Crique Margot	non	524	2350	3128	
				Paul Isnard	Crique Janvier	non	917	4814
		oui	716			2864	3580	
		Sparouine	Crique Bastien		non	1383	8400	11695
<b>Total 2015</b>					<b>10150</b>	<b>81458</b>	<b>144788</b>	

Année indicative d'ouverture à l'exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur Forestier	Parcelle inventoriée	Surface cadastrale (ha)	Volume grume potentiel ECMp (m <sup>3</sup> )	Volume grume potentiel ECMa (m <sup>3</sup> )
2016	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	oui	254	4413	7324
	Centre-ouest	Counamama	Counami	non	1163	9105	12173
			Tamanoir	non	893	8930	11609
	Est	Régina St Georges	Haute Kourrouaïe	non	1784	15594	17793
			Manaré	non	485	3367	5134
			Maweyo	non	969	9694	12603
				oui	415	4150	5396
			Païra	non	269	3242	4099
			Rapari	oui	511	2536	3398
	Ouest	Mana	Crique Margot	non	161	644	805
		Paul Isnard	Crique Janvier	non	1923	14580	18799
<b>Total 2016</b>					<b>9713</b>	<b>86644</b>	<b>111638</b>
2017	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	oui	293	3742	5625
	Centre-ouest	Counamama	Counami	non	723	7235	9405
			Tamanoir	non	852	8520	11076
	Est	Régina St Georges	Manaré	non	1676	16760	21788
			Maweyo	non	267	2672	3473
				oui	117	2647	3199
			Saut Mombin	non	902	9203	10685
	Ouest	Mana	Criquenaille	non	380	1520	1900
		Paul Isnard	Crique Janvier	non	352	3520	4576
Bon Espoir			non	1596	11172	14364	
<b>Total 2017</b>					<b>7159</b>	<b>66990</b>	<b>86092</b>
indéterminée	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	oui	794	11048	15009
		Kaw	Kaw	oui	371	3339	4452
	Est	Régina St Georges	Païra	oui	1164	11070	14272
<b>Total indéterminée</b>					<b>2329</b>	<b>25457</b>	<b>33733</b>
<b>Total</b>					<b>51281</b>	<b>458222</b>	<b>651233</b>

ANNEXE 9 : PROGRAMME DES DESSERTES FORESTIERES A REALISER POUR LA PERIODE 2013 - 2017.

Année de programmation routière	Secteur	Forêt	Secteur Forestier	Parcelles	Nom de la route	Km Réfection généralisée	Km total à créer	Km en PP	Km en PS	Km en PFR	Année indicative de programme de coupe
2013	Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	8 et 7	PS + PFR TAM 8-7		6,7		5	1,7	2014/2016
					PP de la Counamama	34					
	Est	Régina-St Georges	Kapiri	31	PFR REG 31		1,2			1,2	2013
			Manaré	63	PFR REG 63		2,5			2,5	2014
			Haute Kourrouaïe	64, 65 et 66	PFR REG 64 à 66		2			2	2014
	70 à 73 et 91	PS Haute Manaré			5,8		5,8		2015/2016		
Hors DFP	Maripasoula			PS ou PFR (en fonction des besoins)						2013/2014	
<b>Total 2013</b>						<b>34</b>	<b>18,2</b>		<b>10,8</b>	<b>7,4</b>	
2014	Centre-ouest	Counamama	Counami	16 et 19	PS CNI 16 - 19		4,7		4,7		2015
				14	PFR CNI 14		3,5			3,5	2014
	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	81	PFR RFE 81		1,5			1,5	2015
				92	PFR RFE 92		2			2	2014
	Est	Régina-St Georges	Haute Kourrouaïe	82 et 79	PS REG 82 - 79		1,8			1,8	2014
				94	PFR REG 94		1,5			1,5	2014
				92 et 90	PFR REG 92 - 90		1,6			1,6	2015
				72, 88 et 87	PFR REG 72 - 88		3,5			3,5	2014
			Paira et Saut Mombin	101 à 105 et 131, 132	PP de la Gabaret		12,2	12,2			2016/2017
Virginie	14, 16, 18 et 19	PFR REG 16		8,3			8,3	2014/2015			
<b>Total 2014</b>						<b>40,6</b>	<b>12,2</b>		<b>4,7</b>	<b>23,7</b>	
2015	Ouest	Paul Isnard	Crique Janvier	6	PS CRJ 6		2,8		2,8		2016
				7	PFR CRJ 7		1,7			1,7	2016
	Centre-ouest	Counamama	Counami	18, 20 et 21	PS CNI 18 - 21		8,1		8,1	2016/2017	
	Est	Régina-St Georges	Manaré	434 et 437 à 439	PP Mataroni		9,8	9,8			2017
Rapari			233	PS Crique Labombe + PFR REG 233		3,7		1,1	2,6	2018	
<b>Total 2015</b>						<b>26,1</b>	<b>9,8</b>		<b>12</b>	<b>4,3</b>	



Année de programmation routière	Secteur	Forêt	Secteur Forestier	Parcelles	Nom de la route	Km Réfection généralisée	Km total à créer	Km en PP	Km en PS	Km en PFR	Année indicative de programme de coupe
2016	Ouest	Paul Isnard	Bon Espoir	35, 39, 41 et 53	PS ESP 35 - 53		6,4		6,4		2017
				38	PFR ESP 38		0,5		0,5	2017	
				34, 50, 51 et 52	PS ESP 34 - 52		5,3		5,3	2017	
				50	PFR ESP 50		1,1		1,1	2017	
	Centre-ouest	Counamama	Counami	4	PS TAM 4		2,7		2,7		2017
	Centre-est	Bélizon	Roche Fendée	68	PFR REG 68		2,7			2,7	2017
Est	Régina St Georges	Rapari	230 à 232, 743 et 742	PS Crique Labombe + PFR REG 231-742		9,4		3,7	5,7	2018/2019	
<b>Total 2016</b>							<b>28,1</b>		<b>18,1</b>	<b>10</b>	
2017	Ouest	Sparouine	Sparouine Nord	1, et 4	PS SPN		7,4		7,4		2018
				2	PFR SPN 2		1,8		1,8	2017	
			Paul Isnard	44	PS ESP 44		2		2		2018
				55	PFR ESP 55		2,2		2,2		2018
	Centre-ouest	Counamama	Crique Deux Flots et Crique Grosse Roche	9, 17, 19 et 20 (CDF) 18 et 16 (CGR)	PP Grosse Roche		11,2	11,2			2018
	Est	Régina St Georges	Manaré	441 et 440	PS REG 441 - 440		4,7		4,7		2018
441				PFR REG 441		2,2		2,2	2018		
<b>Total 2017</b>							<b>31,5</b>	<b>11,2</b>	<b>14,1</b>	<b>6,2</b>	
<b>Total général</b>						<b>34</b>	<b>144,5</b>	<b>33,2</b>	<b>59,7</b>	<b>51,6</b>	
<b>Total par an</b>							<b>28,9</b>	<b>6,64</b>	<b>11,94</b>	<b>10,32</b>	



ANNEXE 10 : PROGRAMME 2013 DES INVENTAIRES, AMENAGEMENTS ET CREATION DE PISTES.

➤ **Programme des inventaires forestiers**

Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur Forestier	Parcelle	Priorité inventaire	Année Inventaire	Surface cadastrale (ha)
Est	Régina-St Georges	Haute Kourouaïe	REG95 (fin)	1	2012-2013	283 (dont 43 à inventorier)
			REG64	2	2013	326
			REG65	2	2013	359
			REG66	2	2013	344
			REG94	2	2013	305
	Bélizon	Roche Fendée	REG31	2	2013	451
			REG32	1	2013	319
			RFE13*	3	2013	308
				RFE41*	1	2013
			RFE58*	1	2013	527 (seulement 40% seront inventoriés cette année)
<b>Total Cayenne</b>						<b>3 010 (dont 2 702 en priorité 1 ou 2)</b>
Centre-Ouest	Montagne de fer	Génipa	GEN18 (fin)	1	2011 à 2013	190
	Counamama	Counami	CNI15*	1	2013	621
			TAM8*	3	2013	330
		Tamanoir	TAM9	1	2012 - 2013	262
Ouest	Paul Isnard	Margot	CMG2	1	2012 - 2013	45
Hors DFP	Maripasoula			2	2013	100
<b>Total St Laurent</b>						<b>1 548 (dont 1 218 en priorité 1 ou 2)</b>
<b>Total DR Guyane</b>						<b>4 558 (dont 3 920 en priorité 1 ou 2)</b>

Rq : Les parcelles classées en priorité 1 et 2 représentent l'objectif de la DR Guyane en terme de désignation. La priorité 3 est la variable d'ajustement entre le minimum à réaliser et le maximum à ne pas dépasser afin d'éviter un stock trop important de parcelles désignées.

\* Parcelles ayant déjà fait l'objet d'un dipa.

➤ **Programme des aménagements forestiers et des DIAMs**

- Aménagement (hors plans de gestion de réserves biologiques intégrales et d'arrêté préfectoral de protection de biotope)

UT	Forêt	Année de rédaction	Surface cadastrale totale (ha)
Cayenne	Kaw	2012 - 2013	41 527
St Laurent	Montagne de Fer	2012 - 2013	130 981
	Mana	2013 - 2014	61 846
	Basse Mana	2013 - 2014	42 885
	Sparouine	2013	19 471
	Paul Isnard	2012 - 2013	201 476
<b>Total DR Guyane</b>			<b>498 186</b>

- Programme des diagnostics d'aménagement (DIAM)

UT	Forêt	Secteur Forestier	Parcelles	Priorité	Surface cadastrale (ha)
Hors DFP	Maripasoula		Divers parcelles ciblées	2	1 500
<b>Total Hors DFP</b>					<b>1 500</b>
St Laurent	Montagne de Fer	Crique Loutre	Echantillonnage de parcelles représentatif du secteur	1	2 000
	Paul Isnard	Crique Mousse et Voltaire	Echantillonnage de parcelles représentatif des secteurs	1	5 000
	Deux Branches	Montagne Chapeau	Echantillonnage de parcelles représentatif du secteur	3	5 000
<b>Total St Laurent</b>					<b>12 000</b>
<b>Total DR Guyane</b>					<b>13 500</b>

➤ **Programme des infrastructures routières**

Secteur	Forêt	Secteur Forestier	Parcelles	Nom de la route	Km Réfection généralisée	Km total à créer	Km en PP	Km en PS	Km en PFR	Coût
Centre-ouest	Counamama	Tamanoir	8 et 7	PS + PFR TAM 8-7		6,7		5	1,7	199 250
				PP de la Counamama	34					295 000
Est	Régina-St Georges	Kapiri	31	PFR REG 31		1,2			1,2	24 543
		Manaré	63	PFR REG 63		2,5			2,5	48 165
		Haute Kourrouaïe	64, 65 et 66	PFR REG 64 à 66		2			2	34 905
			70 à 73 et 91	PS Haute Manaré		5,8		5,8		184 275
Hors DFP	Maripasoula			PS ou PFR (en fonction des besoins)					A estimer	
<b>Total 2013</b>					<b>34</b>	<b>18,2</b>		<b>10,8</b>	<b>7,4</b>	<b>786 138</b>

• **Programme CIOM (2013)**

Secteur	Forêt	Secteur Forestier	Nom de la route	Km Réfection généralisée	Coût
Centre-Ouest	Counamama	Hors DFP	Renforcement piste principale de la Counamama	3,6	1 350 000
Est	Régina-St Georges	Haute Kourrouaïe	Renforcement prise principale de la Mataroni	11	

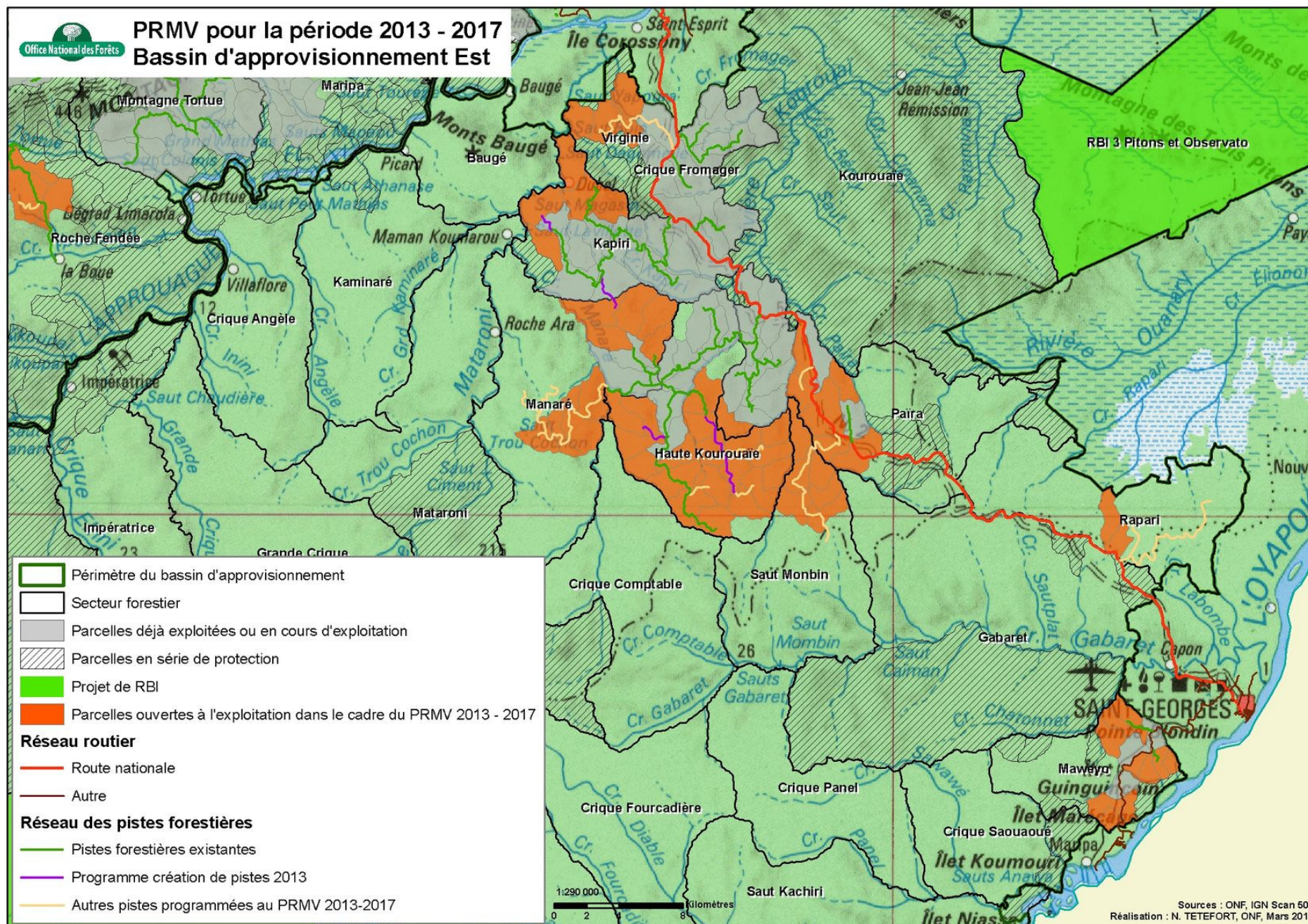
Proposé le 28 mars 2013 par le Chef de Service Bois et Gestion Durable

Arrêté le 28 mars 2013 par le Directeur Régional de l'ONF en Guyane

David BINET

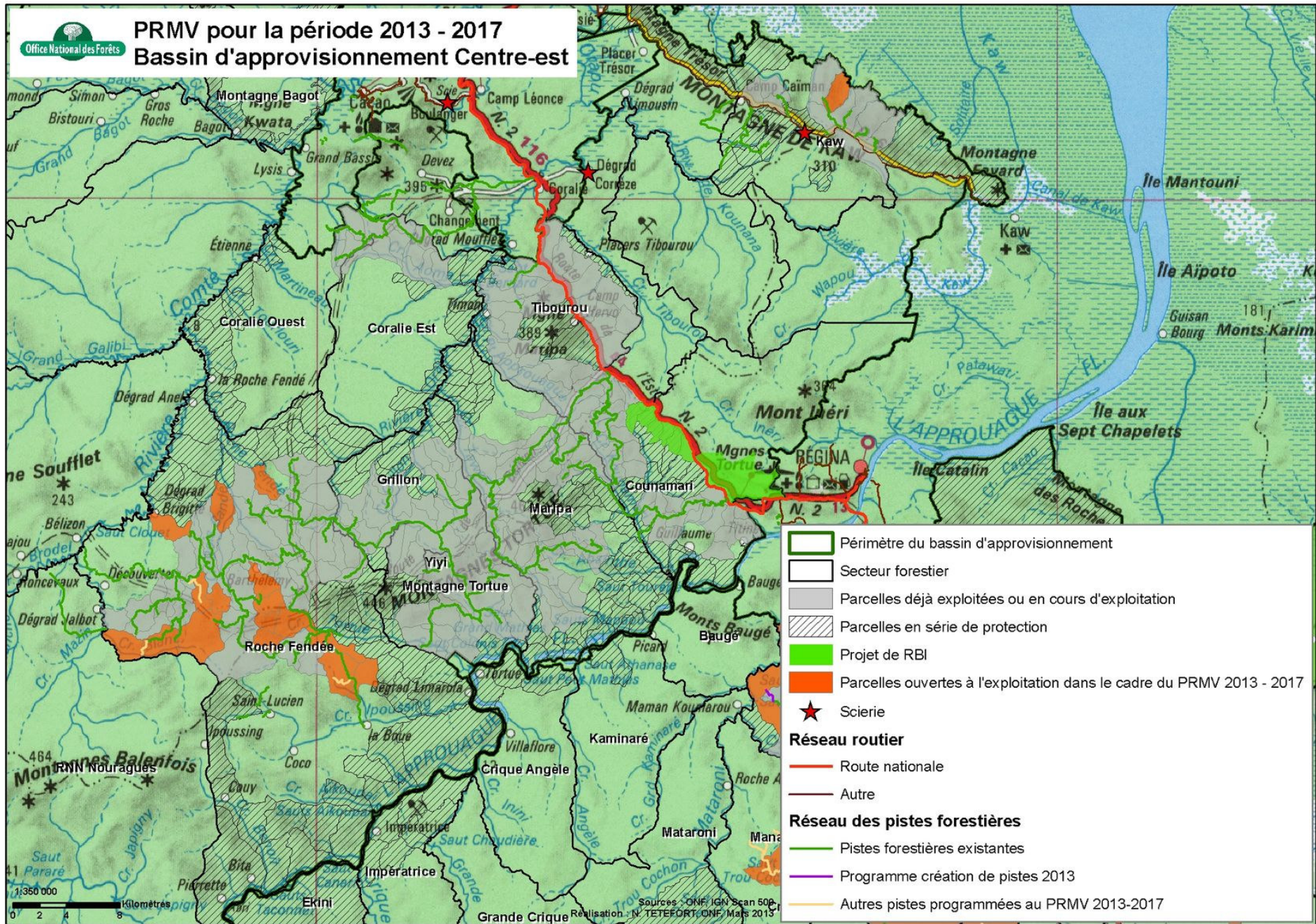
Nicolas KARR





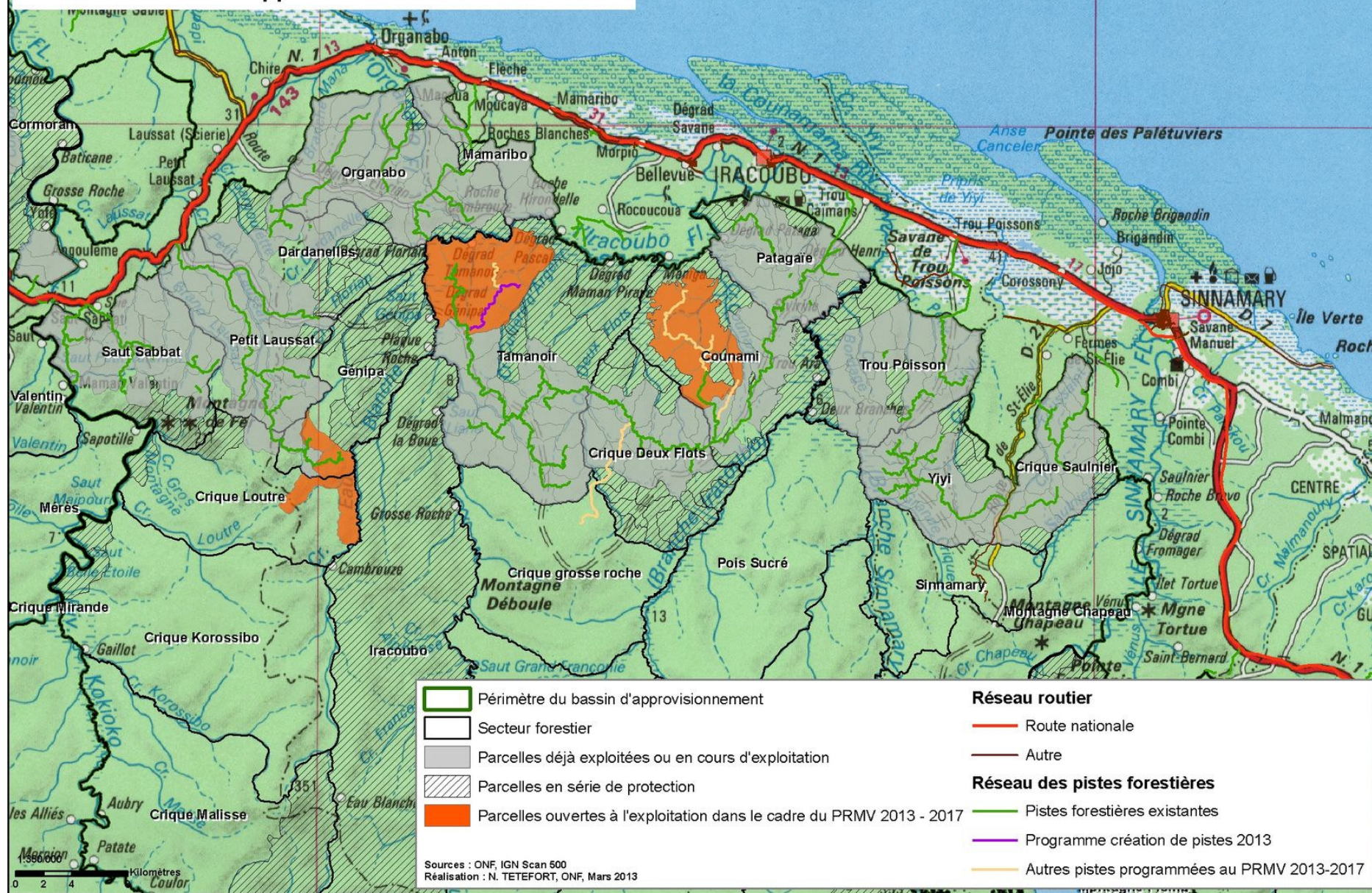


# PRMV pour la période 2013 - 2017 Bassin d'approvisionnement Centre-est





# PRMV pour la période 2013 - 2017 Bassin d'approvisionnement Centre-ouest



	Périmètre du bassin d'approvisionnement		<b>Réseau routier</b>
	Secteur forestier		Route nationale
	Parcelles déjà exploitées ou en cours d'exploitation		Autre
	Parcelles en série de protection		<b>Réseau des pistes forestières</b>
	Parcelles ouvertes à l'exploitation dans le cadre du PRMV 2013 - 2017		Pistes forestières existantes
			Programme création de pistes 2013
			Autres pistes programmées au PRMV 2013-2017

Sources : ONF, IGN Scan 500  
Réalisation : N. TETFORT, ONF, Mars 2013



